L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1335 - VENDREDI 14 AOÛT 2015 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



Pénurie d'herbe PASSER LE CAP !

Il faudra bien des litres d'eau au mètre carré avant que les prairies transformées en paillasson ne reverdissent. En attendant, mieux vaut prévenir et gérer la pénurie d'herbe en développant des plans « B ». Pages 10 et 11

Les Chambres d'agriculture communiquent

Pas d'avance PAC en 2015

Demandez l'apport de trésorerie remboursable P. 03

Côte d'Or

› Sécheresse

Réunion de crise au Conseil général



Nièvre

› Zone vulnérables sur le Bassin Loire-Bretagne

Le classement de 2012 annulé



Yonne

› Cultures

"Le maïs est cramé"









Sommaire

Côte d'Or

04 • Sécheresse : réunion de crise au Conseil général

05 • Environnement : La vache verte est arrivée

Nièvre

06 • Sécheresse : les surcoûts de l'affouragement au pré

07 • Zones vulnérables : le classement du bassin Loire Bretagne de 2012 annulé

Yonne

08 • Cultures : «le maïs est cramé»

09 • Usages de l'eau : nouvelles restrictions

Bourgogne

10-11 • Spécial sécheresse

12 • Tourisme: une « appli » balades en Bourgogne

Filières

14 • Cultures : L'orobranche rameuse, un parasite du chanvre à surveiller

15 • Élevage : Plan gouvernemental en faveur de l'élevage

16 • Viticulture : Innov'action, l'agro-écologie façon rallye

Infos Services

17 • Emploi : Embaucher un apprenti

18-19 • Analyses et tendances

20-22 • Petites annonces & annonces légales

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77 409 - 21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy

AgriBourgogne.fr

Porc

Coup de force des industriels

Coup de théâtre dans la crise du porc. Deux opérateurs importants de la filière porcine, Cooperl et Bigard, ont boycotté le marché du porc breton, le 10 août, bloquant ainsi la cotation.

Aucune cotation n'a eu lieu le lundi 10 août au marché du porc breton à Plérin dans les Côtes d'Armor. C'est là que s'établit le prix de référence de la production porcine française. Les deux principaux abatteurs de porc, Bigard et Cooperl qui contrôlent à tous les deux 45 % des achats, en France, ont boycotté le marché. Ils refusent d'acheter du porc français qu'ils jugent trop cher, de l'ordre de 25 centimes de plus par kilo par rapport à la viande allemande et espagnole. A l'origine de cette volte-face, la revalorisation de la viande de porc à 1,40 €/kg sur lequel l'ensemble des industriels et des distributeurs se sont engagés en juin dernier, sous l'égide du ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll.
Les deux industriels considèrent qu'ils ne peuvent plus tenir ce prix face à des concurrents européens, notamment Allemands et Espagnols qui ont abaissé leurs tarifs et qui de surcroît sont soumis à des exigences sociales et environnementales moins contraignantes. Dans un courrier envoyé le 6 août à ses adhérents, la Cooperl explique que, *«à ce jour 25 centimes séparent le cours français du cours allemand»*.

Distorsions de concurrence

Paul Auffray, le président de la Fédération nationale porcine, dénonce pour sa part *«un chantage et une prise en otage des éleveurs»*, par Bigard et la Cooperl, qui voudraient que les prix baissent de 15 centimes par kilo par rapport à leur niveau actuel. Et aussi *«les pratiques mafieuses»* des industriels allemands et espagnols qui paient leurs salariés *«à 5 euros de l'heure et s'assoient sur les normes sociales avec l'approbation de la Commission européenne»*.

La filière porcine subit de plein fouet depuis janvier 2014 les répercussions de l'embargo russe qui plombe les cours de la viande. Malgré un redéploiement d'une partie des viandes vers d'autres zones, les éleveurs français souffrent des restrictions de marché qui ont représenté jusqu'à 10 % des débouchés à l'international. La diminution de la demande a été en outre aggravée par la hausse de la production chez la plupart de nos concurrents, notamment les Allemands et les Espagnols.

Xavier Beulin appelle les industriels à revenir à la table de négociation. Au mois de juin, *«les 1,40 €/kg avaient été fixés avec les opérateurs pour que les éleveurs puissent couvrir seulement leurs charges»*, a-t-il ajouté avant de déplorer *«l'attitude pas responsable»*, de la coopérative Cooperl qui vient d'envoyer à ses adhérents un courrier leur signifiant la suspension des achats au cadran breton. Il demande aussi aux distributeurs de renforcer l'étiquetage *«pour faire connaitre l'origine de la viande»* aux consommateurs. *«La France perd chaque jour un élevage. Or un élevage perdu c'est 5 à 6 emplois dans la filière»*, insiste-t-il. Ceci étant, le président de la FNEA en appelle aussi à Bruxelles, *«pour prendre de bonnes mesures et remettre un peu d'ordre dans le marché»*. Un porc à 1,10 €/kg ne permet à aucun éleveur de vivre où qu'il se trouve en Europe, observe-t-il. La France a également sa part de responsabilité dans la crise actuelle. A cause des excès de normes, réglementations et charges qui pèsent sur eux et qui sont plus élevées en France qu'ailleurs. Xavier Beulin a réclamé *«une stratégie à 20 ans»* pour sortir des crises à répétition dans l'élevage.

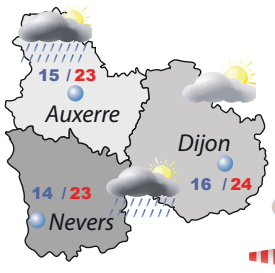
Stéphane Le Foll : le prochain marché doit se tenir *«Je n'envisage pas que le prochain marché du porc ne puisse pas se tenir. Tout sera mise en œuvre pour que la prochaine cotation (ndlr, jeudi 13 août), puisse avoir lieu»*, a déclaré Stéphane Le Foll, à la suite du boycott du marché au cadran par les deux principaux opérateurs, Cooperl et Bigard. Pour faire revenir les industriels à la raison, le ministre de l'Agriculture a évoqué le pacte de responsabilité qui dote la filière porcine de 19 millions d'euros pour la production et de 101 millions d'euros pour l'abattage et la transformation. Sans compter 20 millions d'euros d'aides aux investissements. *«Cela fait zéro charges pour des salaires voisins du Smic»*, a insisté le ministre de l'Agriculture pour répondre aux accusations de distorsion de coût salarial avec nos partenaires. Une table ronde aura lieu fin août qui précédera les Assises de la commercialisation du porc début septembre. La crise porcine sera également au menu du Conseil des ministres exceptionnel de l'Agriculture qui se tient le 7 septembre à Bruxelles.

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 14 au 21 août

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 14 Août

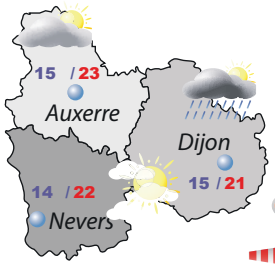


Perturbé
De nombreuses averses et de très rares éclaircies pour ce vendredi. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 13 à 15 °C
T° maxi : 23 à 25 °C
Vents : Sud-Ouest 30 km/h

St Evrard
Soleil : 06:41 - 21:02
Lune : 06:33 - 20:42

Samedi 15 Août

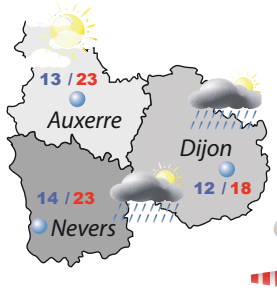


Mitigé
De timides éclaircies et quelques averses localement en perspective. Les vents resteront modérés.

T° mini : 13 à 15 °C
T° maxi : 22 à 24 °C
Vents : Nord 20 km/h

Ste Marie
Soleil : 06:42 - 21:00
Lune : 07:33 - 21:10

Dimanche 16 Août



Mitigé
Averses et belles éclaircies se partageront le ciel. Les vents souffleront de façon modérée.

T° mini : 11 à 13 °C
T° maxi : 22 à 24 °C
Vents : Nord-Nord-Est 20 km/h

St Armel
Soleil : 06:44 - 20:58
Lune : 08:33 - 21:37

Prévisions à 7 jours

Lundi 17 au Mercredi 19 Août :

Quelques nuages et de belles éclaircies en perspective.

Vents : Est-Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : 12 à 17 °C T° maxi. : 27 à 29 °C

Jeudi 20 au Dimanche 23 Août :
Des averses pour ce jeudi. Le soleil sera bien présent pour cette fin de semaine.

Vents : Ouest-Nord-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 11 à 21 °C T° maxi. : 23 à 25 °C

clin d'œil



Les Chambres d'agriculture communiquent

Pas d'avance PAC en 2015 Demandez l'apport de trésorerie remboursable

Chaque année, un acompte des aides Pac était versé le 15 septembre (ICHN) et le 16 octobre (DPU).

Cette année, compte-tenu de la mise en œuvre de la nouvelle Pac qui a décalé le début de l'instruction des demandes d'aides par les DDT, le versement de cet acompte ne sera pas possible.

Pour compenser l'absence de ce versement anticipé, le ministère de l'Agriculture a mis en place un *«Apport de trésorerie remboursable»* (ATR).

Un formulaire de demande vous a été envoyé par courrier. Il est absolument indispensable de le renvoyer signé à votre DDT avant le 20 août, même s'il est incomplet. Sans ce formulaire, vous ne pourrez pas recevoir de versement anticipé cette année.

Dans le contexte difficile que traversent nos différentes filières, il est primordial que nos exploitations ne soient pas pénalisées par l'absence d'avances Pac cette année. Cet apport de trésorerie sera automatiquement déduit du versement des aides Pac que vous recevrez en décembre. Vous n'aurez donc aucun remboursement supplémentaire à effectuer. Seul le montant correspondant aux intérêts pris en charge par l'État seront comptabilisés en aide de minimis, soit 85 € pour 10 000 € d'apport de trésorerie.

L'impact sera donc très faible sur les futures aides de minimis auxquelles vous pourriez également prétendre.

Cet apport de trésorerie est totalement indépendant du fonds d'allègement des charges mis en place dans le cadre du plan de soutien à l'élevage français.

Cette procédure, négociée avec le ministère de l'Agriculture, vous permettra, en renvoyant le formulaire pour le 20 août, de recevoir vos aides Pac dans des conditions quasi identiques aux années précédentes.

Territoire

13 régions et 13 capitales provisoires...

Un pas de plus a été franchi vers la future organisation du territoire national. Les capitales des régions sont désormais connues et le conseil des ministres a également tracé l'ébauche de l'organisation des futurs services de l'Etat. Les capitales régionales ne concentreront pas toutes les directions administratives.

Après avoir annoncé la liste des nouvelles capitales régionales, le 31 juillet, le gouvernement a publié la nouvelle organisation régionale de l'Etat avec la localisation des différentes directions administratives. *«Le tiers des sièges des directions régionales sera implanté hors chefs-lieux afin de prendre en compte les spécificités de chaque territoire»*, explique le Gouvernement. En fait les anciens chefs lieux de région reçoivent quelques lots de consolation. Il en est ainsi pour certaines directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf).

La Draaf de la nouvelle région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ne sera pas installée à Bordeaux, la capitale, mais à Limoges. Celle d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine sera située à Châlons-en-Champagne et non à Strasbourg, celle d'Auvergne Rhône-Alpes à Clermont-Ferrand et non à Lyon, celle du Nord-Pas-de-Calais Picardie à Amiens et non à Lille et celle de Normandie à Caen et non à Rouen. Idem pour certaines directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal). La Dreal de la grande région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes sera implantée à Poitiers, celle de Bourgogne-Franche-Comté se trouvera à Besançon et non à Dijon, celle d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, à Metz. Certains opérateurs de l'Etat (Pôle emploi, Ademe, Agences des services de paiement, Caisses des dépôts et consignations ou Bnaque publique d'investissements) prendront *«rapidement en compte dans leur organisation la nouvelle carte régionale»*. Donc, à suivre.

Les nouvelles capitales régionales



Source : conseil des ministres du 31 juillet 2015
Infographie : Réussir

Sur le plan de l'enseignement, les rectorats sont maintenus dans leurs *«frontières»* actuelles au sein des treize régions académiques. Toutefois, dans neuf régions comprenant plusieurs académies, il est créé un comité régional académique.

Concernant, l'écologie, l'énergie, le développement durable, la jeunesse, les sports, la cohésion sociale et la culture, *«grosso modo»* c'est le département qui se trouve conforté comme porte d'entrée de l'Etat au niveau local. Les départements devraient aussi être recentrés sur les missions de solidarité et les intercommunalités deviendraient l'échelon de proximité.

Les nouvelles régions naîtront vraiment le 1er janvier 2016, à la suite des élections régionales prévues les 6 et 13 décembre 2015, mais les chefs-lieux définitifs seront connus au plus tard au 2 octobre 2016 après avis des nouveaux conseils régionaux.

Nouvelle série C 9000
Future génération
de moissonneuses-batteuses



Conditions
Morte-saison MAXI

MALECOT POIRIER AGRI
SAME DEUTZ-FAHR
58 St Loup 03 86 26 24 49
58 Varennes Vauzelles 03 86 71 62 90
18 Crézancy 02 48 79 02 30
NOS AGENTS FONT NOTRE FORCE
DEUTZ FAHR
Ets Bourgeat - *Varzy*
Ets Huygen - *Béon*
Hydroméca - *Thou*

Sécheresse

Réunion de crise au Conseil général

Le président du Conseil général, François Sauvadet, a convié les représentants professionnels et les responsables de la Chambre d'agriculture à participer à une réunion de crise, afin d'accompagner au mieux les élevages dans ces moments difficiles.

Les quelques dizaines de millimètres tombés le week-end dernier semblaient encore inespérés le 5 août dernier, lorsque le Conseil général a diligenté une réunion de crise avec les responsables agricoles du département : Chambre d'agriculture, représentants de la FDSEA, des JA et des principales productions. Les dernières pluies, même si elles sont les bienvenues, ne suffisent pas encore à changer la réalité brossée par le président du Conseil général François Sauvadet, «*d'une crise profonde et structurelle, avivée par la sécheresse, qui provoque de fortes tensions sur le terrain*».

Répondre à l'urgence par des mesures collectives

Sur le constat l'accord est total quant à la nécessité d'engager une expertise terrain sur les conséquences de cette sécheresse exceptionnelle, «*qui se situe entre 1976 et 2003*» quant à son expression, mais qui prend une ampleur sans précédent quant à ses effets en raison de la crise des prix qui impacte durement tous les élevages. «*Sans amélioration d'ici une quinzaine de jours*» le président du Conseil général est résolu à convoquer «*une session extraordinaire afin d'examiner et de diligenter des mesures de soutien et d'accompagnement collectives*».

Pas question de «*soupoudrage*», il s'agit bien d'élaborer plutôt un dispositif d'urgence qui devra permettre «*d'accompagner au mieux les agriculteurs dans ces moments particulièrement difficiles*» a précisé François Sauvadet. Sans attendre cette session, il a d'ailleurs «*formulé la demande expresse que toutes les aides définies au titre du plan d'accompagnement de l'agriculture, soient versées le plus rapidement possible et que le Conseil général soit alerté sur les situations les plus délicates*».



Réunion de crise au Conseil général, à laquelle participaient Jean-Pierre Fleury, représentant la Chambre d'agriculture, Fabrice Faivre, président de la FDSEA 21, Nicolas Michaud, secrétaire général adjoint de la FDSEA 21, Nathalie Mairet, représentant les éleveurs laitiers, François Xavier Lévêque, président de JA 21, Marc Frot en charge de l'agriculture au Conseil général et le président François Sauvadet qui les avait convié à cette échange.

Deux leviers : la logistique et la solidarité nationale

Jean-Pierre Fleury, représentant la Chambre d'agriculture, a rappelé que le département comptabilisait 230 000 bovins à abreuver et à nourrir, ainsi que des ovins et des caprins. Les enjeux économiques exigent donc «*d'évaluer finement la situation dans toute sa complexité*». «*Nous nous trouvons*» a-t-il précisé «*devant une véritable urgence alors que les 13 000 ha de maïs destinés à l'ensilage pour la production laitière, comme pour l'engraissement, ne produiront au mieux que 50% de la récolte espérée et voire rien, dans de nombreux cas*». Propos soutenus par Nathalie Mairet, au nom des éleveurs laitiers, qui a précisé : «*pour faire la soudure il va falloir trouver des solutions alternatives permettant de maintenir la production de lait au moment où les élevages subissent des baisses de prix qui menacent leur survie*». Sur les 320 exploitations laitières du département, 300 dépendent du maïs ensilage et pour toutes maintenant, l'urgence c'est de trouver de l'aliment afin de «*passer l'année*», quand les stocks d'hiver sont déjà bien entamés.

Alors que le président des JA 21, François-Xavier Lévêque, replaçait la situation actuelle dans le contexte global du combat des prix et dénonçait une Europe discriminante, «*avec des règles tordues*» génératrices de pertes de compétitivité, pour les élus Chambres, comme pour le président de la FDSEA, Fabrice Faivre, il est évident que «*les exploitation exsangues ne disposent d'aucune marge de manoeuvre*». Dans ce contexte, répondre à l'urgence suppose à la fois d'apporter un soutien logistique et d'actionner la solidarité nationale. Désormais, le compte à rebours est lancé et, avant que les prairies ne retrouvent une nouvelle vigueur, il faudra bien pallier les effets d'une situation hors norme sur bien des plans.

AMK

Restriction des usages de l'eau

Nouveau tour de vis en Côte d'Or

En dépit des pluies qui ont refait leur apparition depuis le dernier week-end, la préfecture indique que la sécheresse s'intensifie dans le Nord et l'Ouest de la Côte-d'Or, de nouvelles mesures de restriction des usages de l'eau ont donc été prises et sont applicables depuis le 10 août 2015.

Le communiqué de la Préfecture de Côte d'Or constate une nouvelle hausse des températures qui ne laisse pas présager une amélioration de la condition des sols et des cours d'eau.

Le mois de juillet a connu une situation de sécheresse des sols approchant celle de 1976. Les pluies constatées les premiers jours d'août ont été plus importantes que sur l'ensemble du mois de juillet, bien qu'encore insuffisantes pour inverser la tendance du département. Ces quelques précipitations ont d'ailleurs touché diversement le territoire notamment dans le Val de Saône où l'on a constaté un cumul des précipitations ayant atteint 18 mm. Le Nord et l'Ouest du département ont été moins impactés, ce qui s'est traduit par le dépassement du seuil de crise pour la Seine et l'Ource.

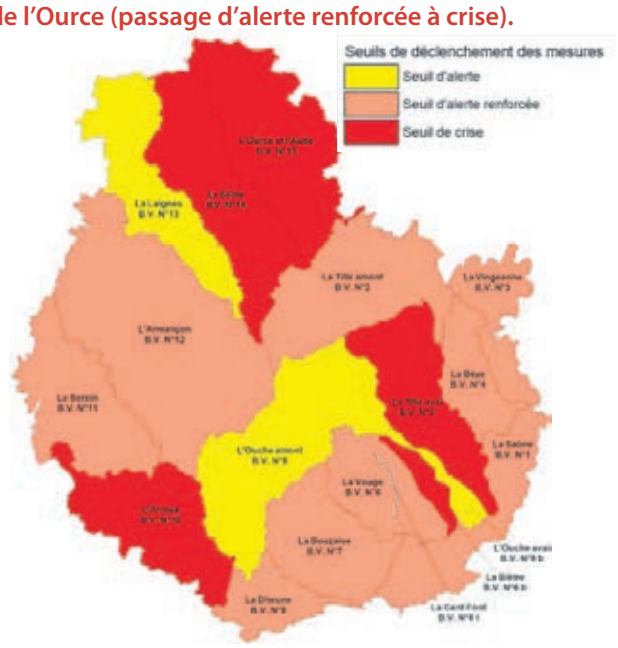
Cette situation a conduit Eric Delzant, préfet de la Côte-d'Or, à prendre un nouvel arrêté actant ces évolutions et fixant les mesures de restrictions des usages de l'eau dans le département.

La situation est la suivante :

- seuil d'alerte pour : l'Ouche amont et aval et la Laigne
- seuil d'alerte renforcée pour : la Saône, la Tille amont, la Vingeanne, Bèze-Albane, la Vouge, la Bouzaise, la Dheune, le Serein, l'Armançon, la Brenne.
- seuil de crise pour : la Tille aval – Norges, la Bièvre et l'Arroux, la Seine et l'Ource.

Sur ces bassins des mesures de restriction d'usage s'appliquent selon le seuil franchi aux activités agricoles, industrielles, aux golfs ainsi qu'à la navigation fluviale et aux étangs.

Les nouveaux franchissements de seuils concernent les bassins de la Seine et de l'Ource (passage d'alerte renforcée à crise).



Les mesures générales de restriction qui intéressent principalement les particuliers et les collectivités sont maintenues et s'appliquent sur l'ensemble du département. Elles ont pour objectif essentiel de garantir l'alimentation en eau potable des populations. Elles doivent également appeler l'attention de chaque usager, y compris les plus faibles consommateurs sur la rareté de l'eau et inciter les consommateurs les plus importants à s'engager dans des démarches d'économie.

Un tableau explicitant les mesures s'appliquant pour les professionnels et les collectivités locales est accessible sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante : http://www.cote-dor.gouv.fr/



Emploi partagé

Une solution pour vos besoins de main d'œuvre

Le groupement d'employeurs départemental Agri Ressources 21 mutualise les besoins de main d'œuvre des exploitants pour qu'ils puissent bénéficier d'un salarié compétent, juste le temps dont ils ont besoin, et à un coût optimisé.

La mission principale du groupement d'employeurs est de constituer des postes à temps complet et donc attractifs pour les salariés en cumulant localement les besoins de main d'œuvre à temps partiel des exploitants. De cette façon, les salariés bénéficient d'un emploi pérenne et les exploitants d'un salarié selon leurs besoins réels. Cette formule présente également l'avantage de décharger les adhérents de toute la gestion administrative liée au salariat (contrat de travail, bulletin de salaire, gestion des congés...) et ce dans le respect de la règlementation. Le groupement d'employeurs apporte également une réponse adaptée au surcroît de main d'œuvre spécifique à une production. Tel est le cas en Côte d'Or avec la production de maïs semence qui nécessite beaucoup de main d'œuvre sur une période courte. Pour la deuxième année, Agri Ressources 21 se charge de recruter les salariés saisonniers localement et de les mettre à disposition des producteurs de maïs semences en fonction de leurs besoins pour l'épuration et la castration. Les producteurs sont ainsi déchargés du recrutement et de la gestion administrative des salariés. Les saisonniers quant à eux, du fait de travailler sur plusieurs exploitations, connaissent une période d'activité plus longue avec un seul contrat de travail. Renseignements :
Céline Flückiger 03 80 68 67 68.



Agri Ressources 21 recrute des salariés et les met à disposition des producteurs de maïs semence.

Environnement

La vache verte est arrivée



Une des 17 banderoles du département est disposée chez Jean-Pierre Fleury à Saint-Martin-de-la-Mer, près de Saulieu.

Un grand mouvement national est organisé pour valoriser l'engagement des éleveurs de ruminants pour l'environnement.

Les éleveurs de Côte d'Or sont acteurs du mouvement national Vache Verte et de son Livre Vert, visant à sensibiliser les citoyens sur le rôle fondamental de leur activité dans la préservation de l'environnement sur tous les territoires. A moins de six mois de la COP 21, la grande conférence mondiale de Paris sur le climat, cette démarche vient appuyer l'engagement des éleveurs de ruminants dans la lutte contre le changement climatique et plus largement dans la préservation de l'environnement. Parce que l'équilibre est dans le pré, nous avons aujourd'hui une réelle volonté de faire connaître notre savoir-faire et nos pratiques en matière d'élevage et d'environnement. En effet, nous avons engagé des actions pour diminuer nos émissions de gaz à effet de serre et notre impact environnemental, participons au maintien, à la préservation et à l'entretien des milieux naturels et des territoires. C'est l'occasion également de faire savoir que nous entretenons les paysages de la région et rendons de nombreux services nécessaires à la vitalité rurale, au patrimoine et à la gastronomie.

Que se passe t'il ?

Depuis le 10 juillet, des banderoles ayant pour message *«l'équilibre est dans le pré»* sont disposées dans nos prés. Vous pourrez les retrouver en sillonnant les routes de Côte d'Or. Le thème de la «*Vache verte- l'équilibre est dans le pré*» sera décliné lors de nos prochains rendez-vous avec le public, notamment à la foire de Montbard et à l'occasion des fermes ouvertes *«Nos fermes ont la côte !»*. L'idée est avant tout de partager, à cette occasion, des moments d'échanges et de convivialité. Notre message positif et engagé s'appuie sur un Livre Vert disponible sur le site www.vacheverte.fr. Ce Livre Vert présente les atouts naturels des élevages, montre les pratiques et savoir-faire et les engagements des éleveurs notamment pour le climat, le tout, alimenté de témoignages et chiffres clés. En bonus, il met en lumière les services rendus par les élevages dans les territoires.
Les agriculteurs participants : Cédric Bazin (La Rochepot), Michel Boulmier (Clomot), Dominique Guyon (Meilly-sur-Rouvres), Jean-Pierre Fleury (Saint-Martin-de-la-Mer), Bernard Brigand (Nicey), Nathalie Mairet (Turcey), Didier Caverot (Senailly), EARL Gerbron (Montigny-Montfort), Gaec Mimeur (Thoisy-le-Désert), Patrice Fagotet (Thoisy-le-Désert), Michel Bureau (Saulieu), Jérôme Millanvoye (Arconcey), Benoît Chone (Sussey), Gérard Brochot Liernais), Gérard Berthaut (Saulieu), Samuel Bulot (Sombernon), Laurent Legros (Beaumont-sur-Vingeanne).

COMMUNIQUÉ FDSEA21

En image

Chou blanc dans les potagers ?

Les jardins font grise mine... Raymond Huguenot, habitant Les Maillys près d'Auxonne, cultive 1000 m² chaque année. Ce doyen de 91 ans dresse un bien pâle constat de cette campagne. En plus du déficit de précipitations, ce jardinier amateur déplore de nombreux dégâts de corbeaux et de lapins : *«Une chose est sûre, je ne vais pas récolter grand chose cette année... Je vais devoir aller au supermarché ! Les corbeaux ont mangé mes dix-huit rangs de maïs. L'épouvantail que j'ai installé ne sert à rien... Il n'y a plus un grain et je ne pourrai rien récolter pour donner à manger à mes pigeons. Les lapins foisonnent dans le coin et ont dévasté une bonne partie des plantations pour ma consommation personnelle !»*

AG



Agenda

Du 21 au 23-08 : Fête du Charolais à Saulieu

Le Comice agricole de Saulieu prend date et prépare déjà sa grande manifestation de l'élevage. La fête du Charolais se déroulera du 21 au 23 août à l'Espace Jean Bertin avec des concours concours bovin, ovin, avicole et équestre. Des dégustations de viande charolaise, des animations équestres folkloriques et une exposition de matériels anciens seront une nouvelle fois au programme.

28-08 : Concours national ovin à Arnay-le-Duc

Le concours national ovin et la foire-vente de béliers inscrits et non-inscrits toutes races d'Arnay-le-Duc se déroulera vendredi 28 août en matinée. Cet évènement rassemblera entre 400 à 500 béliers. Les garanties sanitaires sont assurées pour tous les animaux, ainsi que les contrôles de performances des élevages inscrits. Des primes en espèces et des lots seront distribués aux acheteurs de béliers par tirage au sort. Renseignements et inscriptions:
06 70 11 19 9
ou 03 80 90 10 61.

Août-septembre-octobre : les événements équins

L'Union nationale du cheval de trait auxois communique ses prochains rendez-vous. Des concours auront lieu à Liernais samedi 8 août à 14h30, à Meursanges mercredi 12 août à 9h30, à Vitteaux dimanche 16 août à 14 heures et à Saulieu samedi 22 août à 10 heures. Le Spécial Auxois de Semur-en-Auxois se déroulera samedi 12 septembre à 9h30 pour les femelles et dimanche 13 septembre à 10 heures pour les étalons. La deuxième édition du concours-foire de poulains de Saulieu sera organisée samedi 24 octobre à 9h30.

Zone d'Activités
21360 PONT D'OUCHE
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
François GERBET
Siret 384 580 890 00026 - APE 281A - O.P.Q.C.B. A 80092 21 1309

▸Agenda

15/08 Rétromoisson à Saint-Loup-des-Bois
La Rétromoisson de Saint-Loup est devenue le lieu incontournable de rassemblement des férus de vieilles mécaniques, agricoles bien sûr, mais également des collectionneurs et amateurs de belles carrosseries, voitures de collection, motocyclettes... Le 15 août, toute la journée, le Nouveau musée de la machine agricole invite donc tous les curieux à venir faire un voyage dans le temps, un voyage dans l'histoire du monde agricole. Renseignements au 03 86 39 91 41, par mail à musee.stloup@orange.frmusee.stloup@orange.fr ou sur le sit internet www.framaa.frwww.framaa.fr.

16/08 Porte ouverte à l'EARL Néant
La ferme de la famille Néant, à La Nocle Maulaix, organise sa traditionnelle journée porte ouverte annuelle, dimanche 16 août prochain, au lieu-dit *«les sapins»*. Au programme : ball trap, exposition de vieux tracteurs, vente de produits du terroir (miel, confitures, fromages, escargots, charcuterie, bière, Pineau des Charentes, fruits secs, volailles, soupes, safran, vins, produits à base de lait de jument, tableaux, vannerie, coutellerie, bougies, créations...). Point d'orgue de la journée, le déjeuner à base de jambon à la broche est reconduit cette année, devant le succès habituel. Réservations au 03 86 30 86 74.

18/08 Foire nationale aux reproducteurs ovins de Decize
La 38ème édition de la foire aux reproducteurs de Decize se tiendra le 18 août sur la Promenade des Halles, en même temps que la foire à la brocante de la commune. Nombreuses animations : stand de tonte, démonstration de chien de troupeau, dégustation de viande d'agneau... Buffet et buvette.

Août Comices agricoles dans la Nièvre
- 21-22 et 23 août, comice de Château-Chinon, chez J-Michel Dupuis (Domaine Pleinefeuille) à St-Léger de Fougeret (Rens. : 06 26 28 50 23).
- 21/08 : marché fermier et artisanal. 22/08 : concours de labour cantonal. Animations et restauration sur place (12 € à midi – 7 € le soir avec hamburger fermier et frites. 21H : spectacle et bal. 23/08 : grand défilé des chars à partir de 14h30. Dîner sous chapiteau (15 €) à partir de 19h30. 21H30 : bal de clôture gratuit.
- 22 août : concours de labours (catégories jeunes et vétérans), à plat et en planches à Dommartin (inscriptions avant le 18 août, réservées au personnes du canton de Château-Chinon (Renseignements : 06 26 28 50 23).
- 29 et 30 août, comice de Cosne-sur-Loire, chez Jean-René Doudeau («*Le bourg* ») à Pougny.
- 29 et 30 août, Comice de Nevers, chez Robert Merlin («le bourg ») à Saint Jean-aux-Amognes.

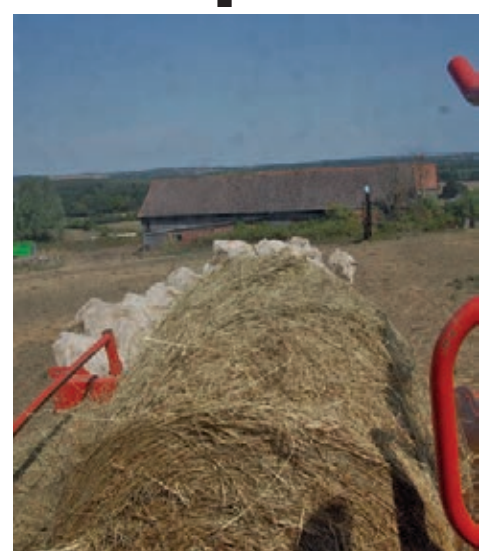
Sécheresse

Les surcoûts de l'affouragement au pré

Conséquence de la sécheresse persistante, nombre d'éleveurs nivernais sont obligés d'aller affourager et abreuver leurs bêtes dans les prés. Comme Nicolas Cadiot, à Challuy (lieu-dit *«Mussy»*), qui craint de manquer de fourrages pour l'hiver.



Nicolas Cadiot distribue 5 à 6 bottes d'enrubanné par jour à ses charolais. Un surcoût quotidien de 255 euros, à cause de la sécheresse.



Dès la barrière franchie, le troupeau constitue une immense file indienne derrière le tracteur qui distribue l'enrubanné.

Il suffit que le tracteur, équipé d'un dérouleur portant une botte d'enrubanné, franchisse la clôture électrique et, aussitôt, une longue file indienne de vaches et de veaux charolais se forme dans l'une des parcelles de «Mussy». Au volant, Nicolas Cadiot, à la tête d'un troupeau de 80 vaches-mères : «*On n'arrête pas de donner à manger depuis trois semaines. A part la paille, c'est comme en hiver*» déplore l'éleveur qui exploite sa ferme sur la commune de Challuy, tandis que Sophie, son épouse, dirige de son côté la sienne à Saincaize. «*Ce sont entre 5 et 6 bottes par jour qui passent au pré dans chacune des exploitations*» indique-t-il. «*A ce rythme-là, le stock fond comme neige au soleil*» ! Le souci, pour le couple d'éleveurs, comme pour la majorité de leurs collègues nivernais, c'est l'alimentation hivernale : «*Notre maïs pour l'ensilage n'est pas à la hauteur en nombre de grains. Si on a de la trésorerie, on achètera de l'ensilage, sinon, on achètera peut-être de la paille et on tentera de résoudre l'équation d'une alimentation la moins chère possible*»... Nicolas Cadiot dispose de 5 mois de stock (150 jours hivernés) mais il a commencé à affourrager dès juillet. Le regain de l'automne conditionnera donc l'alimentation des bovins cet hiver et la solidité de la trésorerie. Handicap supplémentaire : l'éleveur fait des vêlages précoces ce qui contraint *«à ne pas laisser maigrir les bêtes car la paille et la mélasse ne suffisent pas»*. Nicolas évoque toutefois quelques astuces: *«sevrer les veaux plus précocement»* et *«minéraliser un peu plus avec des seaux à lécher»*. Il estime ainsi que «*si l'on n'utilise que de la paille il faut minéraliser davantage pour éviter les difficultés de vêlage et limiter les problèmes à venir*»...

Un surcoût difficilement supportable

Ce qui inquiète le plus Nicolas Cadiot, à court terme, ce sont les problèmes sanitaires qui pourraient se poser. *«Quand il n'y a plus d'herbe, les vaches broutent trop près de la terre, le risque de parasitisme est plus important»*. La vigilance s'impose donc en terme de parasitisme. Le moral des éleveurs ne risque pas de s'améliorer avec toutes ces adaptations nécessaires et leur impact financier, alors que la crise est déjà si pénible à gérer. La sécheresse entraîne un surcroît de travail, mais surtout Nicolas Cadiot a fait ses comptes : *«chaque jour, cet été, c'est entre 1,50 et 2 euros par animal qui partent dans l'alimentation pour les 170 bêtes. Cela représente donc une charge de 255 euros par jour, soit 7650 euros par mois, multipliés par trois, si août et septembre devaient se révéler aussi secs que juillet»*. *«Aujourd'hui, on vit avec des découverts, des courts termes et des cours qui chutent. Cela ne peut pas durer»* estime Nicolas, pour qui le récent plan du gouvernement en faveur de l'élevage est largement insuffisant. La sécheresse plus la crise, c'est le coup de grâce ! *«Cela fait 30 ou 35 ans que nous réclamons des prix... en vain !»*. En attendant, l'éleveur envie le système assurantiel destiné à compenser les pertes de cultures en cas d'aléas climatiques. Pour l'élevage aussi *«il est temps d'agir, car il n'est pas normal qu'on en soit à quémander alors que nous devrions avoir une assez bonne trésorerie pour financer tout çà par nous-mêmes»* !

EMMANUEL COULOMBEIX

Les éleveurs maintiennent la pression *«Pas question de baisser pavillon»*

Dans un communiquée la FDSEA et les JA 58 rappellent les objectifs des actions entreprises depuis plus d'un mois et demi et destinées à faire remonter les prix de la viande et du lait. Au travers des différents blocages et actions auprès de la grande distribution, c'est «*la détresse des éleveurs qui s'est exprimée*» et «*à ce jour la détermination reste intacte*», «*ce ne sont pas les quelques subsides du plan gouvernemental qui sont en mesure de ramener de la sérénité sur le plan économique et moral dans les exploitations. Ce dont ont besoin les éleveurs ce sont seulement des prix.*» Les éleveurs ont ainsi «*décidé de maintenir la pression tout au long de ce mois d'août et ce jusqu'en septembre prochain*» et de ne surtout pas baisser pavillon.
FDSEA et JA appellent donc les éleveurs «*à veiller avec attention à la traçabilité et à l'origine des produits agricoles circulant sur les routes du département, à se préparer à la mise en place d'actions revendicatives contre l'excès de normes, à porter au plan national la demande d'une action d'envergure à la rentrée, en direction des responsables politiques de notre pays*».

La période estivale synonyme de congés

Si pour une majorité de personnes, l'été rime avec congés payés, pour d'autres cela n'est pas forcement vrai. Et pourtant, le code du travail impose certaines règles.

- Ce qu'il faut savoir?

Tout salarié quelques soit son ancienneté a le droit chaque année à des congés payés. La durée des congés varie en fonction des droits acquis et la prise de congés est organisée par l'employeur.
Chaque salarié acquiert 2.5 jours de congés payés par mois de travail effectif chez le même employeur. Cette durée correspond à 30 jours de congés par année complète travaillée.

- Quand prendre ses congés ?

La période de référence pour prendre ses congés est : 1er juin de l'année N au 31 mai de l'année N+1. Mais dans cette période de référence, l'employeur a obligation de donner un minimum de congés à son salarié. En effet afin d'éviter les jours supplémentaires de congés payés, l'employeur doit donner à son salarié au moins douze jours de congés soit deux semaines consécutives entre le 1er juin et le 31 octobre. En cas de manquement à cette règle, l'employeur s'engage à donner des jours de congés supplémentaires. deux jours de repos supplémentaires lorsque le salarié prend un minimum de douze jours de congés en dehors de la période du 1er juin au 31 octobre
1 jours de repos supplémentaire lorsque le salarié prend entre 9 et onze jours de congés en dehors de la période du 1er juin au 31 octobre.
Pour son congé principal, le salarié ne peut pas prendre plus 24 jours soit quatre semaines consécutives).
- Arrêt maladie et congés payés : Lorsqu'un salarié est en arrêt maladie son droit d'acquérir des congés payés est suspendu. Le calcul se fait au prorata de ses jours de présence. Certains arrêts maladie en revanche ne font pas l'objet d'un retrait de congé notamment :
- Congé maternité
- Congé paternité
- Conges pour évènements familiaux (mariage, décès, naissance…)
- Accident du travail
- Journée de congé de formation
- Congés payés et report :

Le code du travail mentionne que le report de congés payés n'est pas une obligation et que tout congés payés non pris au-delà du 31 mai sont des jours de perdus. Vos congés, pensez-y !

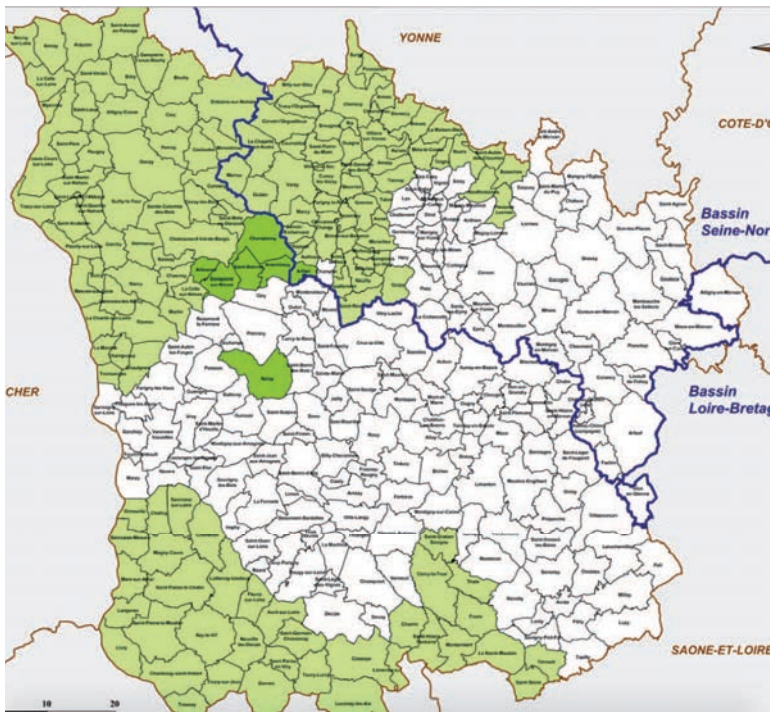
M SAVE



Zones vulnérables sur le Bassin Loire-Bretagne

Le classement de 2012 annulé

7 communes de la Nièvre avaient été classées en zones vulnérables aux nitrates, dans un arrêté de 2012 concernant le bassin Loire-Bretagne. Attaqué par le réseau FNSEA, celui-ci vient d'être cassé par la Cour administrative d'appel de Nantes.



Carte disponible sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre.

En 2012, les communes nivernaises de Champlemy, Nolay, Arzembouy, Arthel, Saint-Bonnot, Arbouse et Dompierre-sur-Nièvre avaient été classées parmi les zones vulnérables aux nitrates, dans le cadre d'un arrêté complémentaire concernant tout le bassin Loire-Bretagne, obligeant ainsi les agriculteurs de ces communes à respecter des critères drastiques : plan prévisionnel de fumure et cahier d'épandage, méthode de calcul précise de la dose d'azote, calendrier d'interdiction d'épandage, capacités de stockage d'effluents suffisantes, Cultures intermédiaires piège à nitrates (Cipan), bilan azoté post-culture pour les îlots sans Cipan...

Le 24 juillet dernier, la Cours administrative d'appel de Nantes a annulé cet arrêté, *«en considérant illégal d'imposer de manière impérative, par une simple circulaire, le recours à la méthode du «percentile 90» pour identifier les zones vulnérables»*. En clair, la méthode d'évaluation imposait un seuil de 50 mg/l de nitrates à ne pas dépasser dans l'eau superficielle et souterraine de ces zones.

Selon la FDSEA58, après l'annulation des arrêtés de délimitation de 2012 des bassins Rhin-Meuse et Artois-Picardie, puis désormais de Loire-Bretagne, *«la décision des juges témoigne du manque de sérieux des Pouvoirs publics qui établissent des arrêtés sans disposer de travaux scientifiques et juridiques pertinents»*. Les nouvelles normes imposées conduisent à des incohérences que *«la FNSEA dénonce depuis des années et que la Cour vient de reconnaître»*, résume un communiqué en date du 6 août de la FDSEA 58.

Selon le syndicat majoritaire, *«l'empilement des réglementations nitrates contribue à mettre à mal la santé financière des exploitations agricoles»*. Il insiste sur le point de *«réaffirmer les demandes d'une simplification normative, indissociable d'une revalorisation des prix»*.

Ne pas vendre la peau de l'ours...

Pour autant, la FDSEA58, à l'égard des agriculteurs de ces 7 communes nivernaises, appelle à la prudence. Ne pas tirer trop vite de conclusions de cet arrêt du juge administratif de Nantes... *«En effet, l'annulation de l'arrêté Loire-Bretagne de 2012 prendra effet seulement à partir du 15 janvier 2016, sans effet rétroactif»*. Au vu des enjeux financiers pour les agriculteurs concernés, la FDSEA 58 invite donc à *«attendre la poursuite des négociations au niveau national qui permettront d'apporter des éléments de précisions et d'éclairage sur la situation dans le bassin Loire-Bretagne dans les mois à venir»*...

De même, cette annulation ne concernera pas les communes déjà impliquées dans la Nièvre depuis la directive européenne de 1996 et qui se concentrent dans le Nord-Ouest et le Centre-Ouest du département. Enfin et par ailleurs, cette décision ne remet pas non plus en cause l'arrêté complémentaire pris en 2014, qui inclut une soixante de communes nivernaises nouvelles dans les zones vulnérables et que le réseau syndical, ainsi que les municipalités, continuent de dénoncer...

E.C. D'APRÈS COMMUNIQUÉ

▸ *Formations*

Septembre Formation
«Appréhender les prix de revient en grandes cultures»
La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation «Appréhender les prix de revient en grandes cultures», sur un jour, en septembre prochain (date non encore fixée). Contact: Bénédicte Bracq au 03 86 93 04 01.

1er ou 24 septembre Formation
«Tuteurs : sécuriser son exploitation»
La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation « Tuteurs: sécuriser son exploitation », le 1er ou le 24 septembre prochains. Contact: Christophe Bossaron au 06 80 17 22 79.

02/09 Formation «Réaliser ses vérifications périodiques d'engins de levage»
La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation «Réaliser soi-même les vérifications périodiques de ses engins de levage», sur un jour, le 2 septembre prochain à Beaulieu.
Contact : Christophe Bossaron au 06 80 17 22 79.

4 et 14/09 Formation «utilisation des outils informatiques»
La FDSEA organise une formation sur l'utilisation des outils informatiques les 4 et 14 septembre de 9h00 à 12h30, à la Chambre d'agriculture de Nevers. Contact : Maëla Guegan au 03 86 93 40 96 ou par mail à fdsea58@wanadoo.fr

Morvan

Les sapins aussi ont soif...

Dans le massif du Morvan, la sécheresse qui sévit depuis le début de l'été fait aussi quelques victimes supplémentaires. Si l'herbe pour les animaux vient à manquer, les plants de sapins de Noël de l'année sont aussi impactés...

De nombreux reportages télévisés et écrits ont relaté, la semaine dernière, les conséquences de la sécheresse sur les sapins de Noël dans le Morvan. *«Lundi (3 août), il est bien tombé 5 mm, autant dire rien du tout»* constatait René Durand, le président de l'Union des producteurs de sapins de Noël du Morvan (UPSNM), pour qui *«même les années moins chaudes, le mois d'août est la période la plus difficile pour les sapins. Il faudrait sans doute plusieurs jours de pluie pour stabiliser la situation, comme pour les éleveurs qui manquent d'herbe»* estime-t-il. Pour autant, il est encore bien trop tôt pour tirer un bilan cataclysmique de la sécheresse sur les sapins. *«Je n'ai pas encore été évaluer les dégâts dans mes parcelles»* expliquait jeudi dernier Alexandre Mocellin, polyculteur-éleveur diversifié en sapins. Selon René Durand, *«il y a des brûlures sur certaines essences : les épicéas ont souffert selon leur exposition. Cela fait longtemps que nous subissons les grosses chaleurs et il y a des aiguilles qui n'ont pas encore durci depuis la mi-juin, comme cela devrait être le cas». «On évaluera les dégâts entre la fin-août et le mois de septembre»* indique le président de l'UPSNM.

Les plants de l'année plus fragilisés

«La sécheresse touche surtout les plantations de l'année, celles que nous avons réalisées au printemps. Les pousses de 2014 sont aussi un petit peu plus chétives mais résistent mieux. Il n'y a que très peu d'incidences sur les autres» indique René Durand. Frédéric Naudet, patron des pépinières Naudet à Planchez-en-Morvan et président de l'Association française des sapins de Noël naturels (AFSNN), confirme de fait et complète : *«les reportages de presse ont un peu été exagérés. Disons que nous subissons ce phénomène comme tous les autres agriculteurs, ni plus ni moins»*. A la Maison du Parc du Morvan, Vincent Houis, l'animateur de l'AFSNN, dispose toutefois de photos spectaculaires où l'on voit des parcelles entières de plants de l'année complètement grillés. Mais ce qui inquiète le plus les producteurs ce sont les investissements à venir, *«il va falloir replanter»* regrette Frédéric Naudet. *«Si une parcelle est détruite à 50%, il faut enlever les plants morts. C'est encore un coût de plantation supplémentaire»* poursuit René Durand. Faute de quoi, dans cinq ans ou plus, quand les sapins devraient être en âge de venir orner les foyers français, l'offre ne sera pas à la hauteur des besoins... Comme un trou dans les étrennes des producteurs du Morvan...

EMMANUEL COULOMBEIX


Vincent Houis, l'animateur de l'AFSNN, a pris cette photo d'une parcelle de plants de l'année, détruite à 100% par la sécheresse, chez M. Marchand à la Roche-en-Brenil. (Bierre-en-Morvan).

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

▸Agenda

Spectacle historique à Saint-Fargeau

Envie de se plonger dans l'histoire de France ? Le château de Saint-Fargeau offre un des spectacles les plus grands d'Europe. Avec parfois plus de 600 acteurs et 60 cavaliers. Durant 1h30, les comédiens retrace l'épopée de Jeanne d'Arc, rejouent des tournois de chevalerie, ou se remémorent le passage des troupes américaines en Puisaye. Tous les vendredis et samedis, jusqu'au 22 août inclus à 22h. Entrée : 18 € (adulte), 11 € (enfants jusqu'à 6 ans). Renseignements au 03 86 74 05 67 et sur www.chateaudestfargeau.com

Bourgogne sauvage au Muséum d'histoire d'Auxerre

Les milieux naturels bourguignons sont multiples. Les espèces aussi. Le Muséum a donc rassemblé les très nombreux animaux sauvages présents dans la région : oiseaux, amphibiens, insectes, etc…tous empaillés. A découvrir jusqu'au 30 août.

Nuits Maillotines à Joigny

Depuis près de 20 ans, les nuits d'été joviniennes sont rythmées par les "Nuits Maillotines".
Elles ont pour thème cette année "Joigny gourmande…", animées par les comédiens de la Spiralum compagnie, basée à Beauvoir en Puisaye. Prochaine représentation samedi 8 août et les suivantes : samedi 15 et vendredi 21 août. Rendez-vous à 20 h 45 devant l'Office de tourisme, quai Henri-Dagobert. Tarifs : 12 €, réduit de 12 à 17 ans et demandeurs d'emploi (6 €). Gratuit pour les moins de 12 ans. Réservations au 03 86 62 11 05

16/08 Concours de labours à l'ancienne

Entre Buisson et Marzy, à Angely, va se dérouler le 16 août un concours de labours à l'ancienne, à partir de 10 heures. Labours avec des animaux, labours avec des tracteurs d'avant 1965, dégustation et vente de produits régionaux, buffet et buvette toute la journée. Entrée gratuite. Renseignements et inscription : 06 82 35 54 77.

Cultures

«Le maïs est cramé»

Avec les fortes chaleurs de ce mois de juillet, et surtout le périlleux manque de précipitations, le maïs souffre. Les parcelles irriguées vont s'en sortir. Mais pour les éleveurs en polyculture, cela va être…coûteux.



Etienne Fèvre devrait pouvoir se cacher dans son champ de maïs, mais ils ne mesurent que 1m50.



Sur les parcelles d'Etienne Fèvre, les pains ne sont même pas encore formés.

Il marche dans son champ de maïs, dans la Cure, la nouvelle zone en crise sécheresse. Et il fait la grimace, en s'inquiétant pour ses 500 bêtes à nourrir. Etienne Fèvre sait que le maïs de ses parcelles ne suffira pas pour ses bêtes. La plante lui arrive à la taille et les pains sont inexistants. *«Ils avaient super bien démarré au printemps, mais le maïs devrait faire 3m maintenant. On va devoir les couper avant que la chaleur ne les brûlent complètement»* s'inquiète l'éleveur de taurillon. Ses 15ha de maïs vont servir de nourriture pour ses bêtes, mais ses rations seront de piètre qualité. Ses 1,5 ha de sorgho sucrier sont dans le même état que le maïs.

Olivier Legrand, à Villeneuve-les-Genêts dans le Puisaye, développe une partie de ses parcelles en maïs pour nourrir ses bêtes. Son système de polyculture est dans la balance : *«on a un peu de volume mais on se pose la question de la qualité… Cette année, tout va passer en ensilage»*. Un ensilage ici aussi de piètre qualité nutritive. Pour l'éleveur laitier, Hervé Biziot, *«2014, a été une super année pour le maïs, donc on a encore un peu de fourrage d'avance. On avait fait 14 t sur l'exploitation en matière sèche. Mais cette année, on ne va pas atteindre plus de 6t»* Etienne Fèvre et son frère Joël compte aussi sur ces réserves…qui ne seront évidemment pas suffisantes pour tout l'hiver.

Des prix sûrement à la hausse

Pas de solutions miracles : il va falloir acheter ce qui manque. Mais à quel prix ? Yves le Boulbin, qui s'occupe de la section fourrage à la Chambre d'agriculture de l'Yonne n'est pas très optimiste. *«L'an dernier, la récolte était excellente. Le maïs partait à 120 euros la tonne. Il faut dire que les rendements avaient été deux fois plus élevés que la normale»*, décrypte l'ingénieur. Pour le moment on ne peut pas estimer le rendement, alors il s'aventure à déclarer : *«on devrait se diriger vers des prix à la hausse, avec 150/160 euros/t»*. On reste bien sûr au conditionnel. Joël Comperat, de la société en négoce d'aliment du même nom, avance une estimation encore supérieure *«autour de 185 euros/tonnes de granulé déshydraté»*... Mais rien de définitif tant que l'on n'a pas dressé le bilan de la récolte... Etienne Fèvre, qui engraisse ne pourra en tout cas pas se passer de l'ensilage. *«On a la chance de vendre des bêtes tout au long de l'année, donc on a de la trésorerie régulièrement»*, ce qui permettra de faire face à cette dépense supplémentaire. Mais pour les éleveurs laitiers, dans un contexte de prix bas, l'inquiétude est forte. *«Avec un mauvais maïs, je ne sais pas comment ces producteurs vont pouvoir faire. Soit ils achètent des aliments, soit ils vendent des vaches»* déplore Yves le Boulbin.

Marianne Ranque, animatrice productions animales à la FDSEA de l'Yonne indique aussi qu'il *«reste les plantations de méteil, qui permet un ensilage de printemps»* et représente un bon palliatif. Pour les producteurs de maïs grain, le constat est différent. Arnaud Rondeau président de l'AGPM (Association Générale des Producteurs de Maïs) témoigne : *«mon maïs irrigué supporte très bien la chaleur. Les parcelles non irriguées sont au même niveau que les autres, c'est-à-dire brûlées»*. Et là tout le monde se retrouve au même niveau, sécheresse et canicule ne font pas dans le détail.

JEAN-BAPTISTE AUDUC

Nomination

La nouvelle sous-préfète prend ses fonctions

Emmanuelle Fresnay, ancienne sous-préfète de Château-Gontier, est arrivée samedi à Auxerre. Elle a pris ses fonctions le 10 août.



La nouvelle sous-préfète, Emmanuelle Fresnay.

«*Je mettrais l'accent sur la sécurité publique et la sécurité des biens*» explique Emmanuelle Fresnay. Elle connaît bien les lambris de la République. Elle était sous-préfète dans la Mayenne. La quarantenaire quitte l'antique cité de Château-Gontier pour une autre ville chargée d'histoire : Auxerre. «*J'aime le changement, dans mes fonctions ou dans les territoires*» annonce la directrice de cabinet, c'est-à-dire sous-préfète dans l'une des plus belles préfectures de France. Elle remplace Zoheir Bouaouiche, devenu sous-préfet d'Etampes

Elle qui commença sa carrière sous les ordres de Phillipe Marchand, alors ministre de l'Intérieur de François Mitterrand, travaille désormais avec le préfet Jean-Christophe Moraud.

JEAN-BAPTISTE AUDUC

JA 89

Prévention des dangers électriques

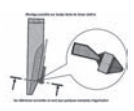
Elles sont en bout de champ, sur les bords d'une route ou passent près de l'exploitation. Les lignes électriques représentent un danger constant au-dessus de la tête des exploitants agricoles.

Pour la deuxième année consécutive, une convention entre les JA de l'Yonne et ERDF a été reconduite. Le but ? Mieux communiquer sur les risques que posent les activités agricoles et les prévenir. ERDF sera présent par exemple à la fête des JA à Venoy, les 29 et 30 août. L'entreprise va aussi apporter un soutien financier au syndicat agricole à hauteur de 1250 euros.

Que ce soit en tracteur pour l'élagage ou simplement quand ils circulent sur leurs engins agricoles, les agriculteurs doivent garder ce danger présent dans un coin de leur tête. Julien Caillard, président de JA 89 et Francis Caillon, directeur territorial de Yonne ERDF ont signé un partenariat mercredi 29 juillet pour prévenir ces risques. Pour la deuxième année consécutive, la convention repose sur un accompagnement de ERDF sur les déplacements des JA. Mais aussi sur un site internet (www.sousleslignes-prudence.com) et un plan plus large qui concerne autant les pêcheurs que les conducteurs de travaux. La campagne de communication s'accompagne de vidéos persuasives. Durant deux minutes, en plan fixe, un Fenwick manœuvre sous une ligne électrique. Le godet touche finalement la ligne. Le conducteur sort et tombe, électrocuté. Son compagnon court le rejoindre, trop tard.

Ainsi, sur son site, ERDF rappelle quelques points dont il faut se souvenir. Par exemple : il est fortement déconseillé de stocker du matériel ou des produits agricoles sous une ligne à haute tension. Ou encore, il faut éviter de manœuvrer seul, sous les lignes avec des engins de grande hauteur.

JEAN BAPTISTE AUDUC

cTh.pièces
Opération dent de herse rotative avec plaquettes carbure :

Avec 2 plaquettes profilées :
de 32 € à 45 € *(selon référence et origine du support)*
Avec 2 plaquettes triangulaires et 1 plate (115 mm de carbure), meilleure résistance aux chocs, moins de puissance nécessaire :
de 47 € à 75 € *(selon référence et origine du support)*
INTERROGEZ NOUS POUR TOUT AUTRE PIÈCES AGRICOLES
Tél 06 38 78 62 42 - E-mail : cthpieces@orange.fr

Soumaintrain

L'IGP est en vue

Après plusieurs années de démarches, l'association de défense et de promotion du soumaintrain, est en passe de décrocher l'IGP pour son fromage fétiche

Née il y a 4 ans, du rapprochement entre les deux syndicats de défense existants, l'un fermier, l'autre laitier, l'association de défense et de promotion du soumaintrain devrait voir ses efforts récompensés et obtenir d'ici la fin de l'année ou début 2016 au plus tard, l'Indication Géographique Protégée (IGP) tant attendue. Une reconnaissance qui lui permettra de spécifier sa différence, face à la concurrence de son *«illustre cousin»* qu'est l'Epoisses.
Eleveur de vaches laitières et producteur de fromages, installé à Ervy-le-Chatel, dans l'Aube, Lionel Dosne est président de l'association depuis son origine et ne cache pas sa satisfaction, à toucher au but : *«après validation par les autorités françaises, le dossier a finalement été transmis le 29 décembre dernier à Bruxelles, qui nous a demandé quelques mois plus tard, de modifier certains points de détail portant sur le vocabulaire employé, mais comme cela modifiait l'écriture du cahier des charges, le dossier est repassé devant l'INAO. Avec à la clé, deux mois de délai supplémentaires avant qu'il ne reparte au niveau européen»* Avec l'espoir d'obtenir de Bruxelles, l'IGP officielle, *«d'ici la fin de l'année ou au premier trimestre 2016, au plus tard»*

Une production actuelle ne dépassant pas les 150 tonnes à l'année

L'ensemble de la filière n'aura alors que trois semaines pour se montrer opérationnelle. D'où l'importance du travail mené en amont depuis plusieurs années, pour l'habilitation de tous les acteurs de la zone, qu'ils soient producteurs de lait, collecteurs, transformateurs ou fromagers. Aujourd'hui, une dizaine de producteurs laitiers sont en cours d'habilitation dans l'Yonne : *«afin de limiter les coûts de la procédure, on a fait un gros travail pour que les audits internes ou externes se rapprochent des appellations existantes comme le chaource et l'époisses, en éditant une grille de contrôles commune»* Avec au final, des producteurs pouvant avoir une double habilitation. Le rapprochement s'arrête là, car les quantités produites chaque année, sont loin d'être les mêmes, de l'ordre de 140 à 150 tonnes pour le soumaintrain, contre 2 500 tonnes pour la seule appellation chaource : *«mes 140 vaches, si on transformait l'ensemble de leur lait en soumaintrain, suffirait à couvrir les besoins de l'appellation ! Ce n'est pas déraisonnable toutefois, d'imaginer que l'obtention de l'IGP, puisse dans les 5 ans à venir, faire grimper la production autour des 500 tonnes»* Aujourd'hui, 7 exploitations fermières localisées majoritairement dans l'Yonne, produisent du lait transformé pour tout ou partie en soumaintrain, ainsi que 4 fromageries réparties sur les 3 départements de la zone (89, 21 et 10). Avec, souligne Lionel Dosne, *«le problème pour ces industriels, est de devoir fabriquer du soumaintrain à leur fréquence et selon un volume en rapport avec le marché. D'où l'importance à pouvoir utiliser le même lait, issu d'une seule collecte»* Avec, pour les fabricants fermiers, un autre chalenge, une fois l'IGP obtenue *«devoir faire un produit linéaire et uniforme, tout en apportant une touche personnelle au produit. C'est un peu une ambiguïté et il faut en avoir conscience»*

Présent chez les plus grandes enseignes

Parmi les deux exploitants à produire encore du fromage fermier soumaintrain dans le village du même nom, le Gaec Leclere, devenu référence en la matière. A la tête d'un troupeau d'une centaine de vaches Montbéliarde, Anne Boucheron et son conjoint, Cédric, perpétuent le travail initié par les parents de celui-ci. Des animaux nourris exclusivement au foin, lorsqu'ils ne sont pas aux pâtures, car *«l'ensilage de maïs change le goût du fromage»* selon Anne, la co-gérante. D'où les centaines de bottes entassées sous un hangar tout près de leurs



Anne Boucheron, du Gaec Leclere, à Soumaintrain.



Un cheptel composé exclusivement de vaches de race montbéliarde.

vaches, contraintes à regagner l'abri de la stabulation, suite aux fortes chaleurs enregistrées. Production de l'exploitation en 2014 : 750 000 litres de lait, dont 326 000 l transformés en fromages. Un fromage exclusivement fabriqué au lait cru, dont la notoriété a depuis longtemps franchi les frontières du département. Une célébrité renforcée sans nul doute, par la prochaine IGP, même si elle est accueillie ici avec prudence : *«on sait déjà que ça nous fera plus de travail, notamment au niveau des contrôles sur les stocks à tenir, par rapport aux dates d'affinage etc… Plus un rôle de secrétaire, que de paysans»* argumente Anne. L'été, 50 % de la production sont commercialisés sur les marchés icaunais, le reste par les grossistes. Avec l'avantage, par l'intermédiaire de l'affineur Pascal Leroux, d'être présent chez les enseignes les plus prestigieuses, comme la fromagerie Androuet, située dans le très chic Ouest parisien.

DOMINIQUE BERNERD
JEAN-BAPTISTE AUDUC

Le soumaintrain en quelques chiffres

Il faut de 3 à 4 litres de lait pour fabriquer un soumaintrain.
C'est un fromage à pâte molle et à croute lavée, à prédominance lactique, exclusivement fabriqué avec du lait de vache entier
Affinage minimum : 21 jours
On compte aujourd'hui 12 fabricants de fromages, dont 8 fermiers.

1,345 million de litres de lait collectés pour 140 tonnes de fromages fabriqués à l'année
Le village de Soumaintrain, dans le canton de Saint-Florentin, en est le berceau historique et la naissance du fromage, selon certains écrits tirés de l'histoire de l'abbaye de Pontigny, remonterait au 12e siècle.

▸ Formations

Les limaces, ça suffit !

La Chambre d'agriculture de l'Yonne vous propose une formation d'un jour, le 3 septembre 2015, afin de vous donner des clés de gestion durable des limaces. Après un temps consacré à la compréhension de leur biologie et cycle, l'intervenant détaillera sur la base de vos pratiques actuelles les différents leviers mobilisables en grandes cultures pour gérer les limaces.

L'après-midi se déroulera sur le terrain afin de vous mettre en situation d'analyse et de diagnostic.
Lieu : Lycée agricole de La Brosse à Venoy
Public : Agriculteurs de l'Yonne et des départements limitrophes
Contact : Emilie Riberolles, 03 86 64 33 05
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Usages de l'eau

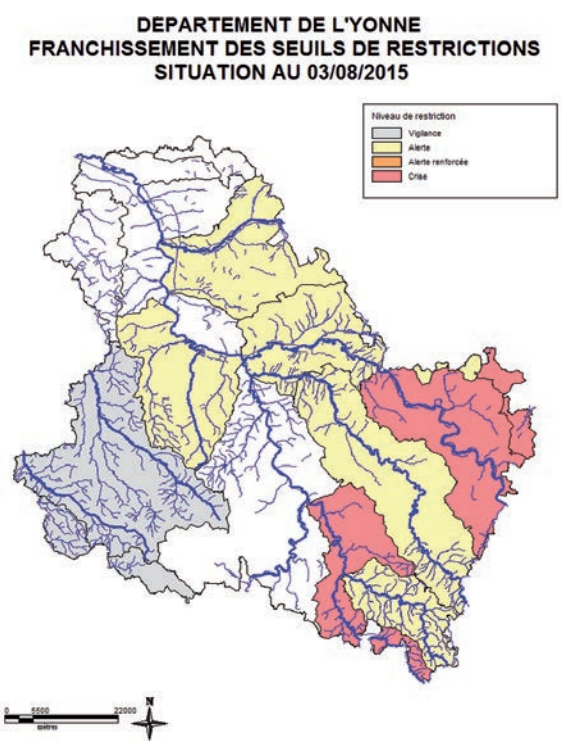
Nouvelles restrictions

Le département de l'Yonne est désormais très touché par les restrictions d'eau. La préfecture a en effet décidé le 4 août de passer le secteur de la Cure en état de crise.

Rare ont été les mois de juillet aussi secs. Il faut remonter en 1951 pour avoir un temps aride comme celui-ci. Avec les pics de chaleur enregistrés au début juillet – de 38,3°C au 1er juillet -, le ton était donné. En tout, on a cumulé treize jours de canicule sur le mois, c'est-à-dire au dessus de 30°C.

Conséquence, un nouvel arrêté de la préfecture cible les zones à surveiller. Le seuil d'alerte est franchi dans 5 secteurs : Vanne, Cousin, Serein-amont, Tholon-Ravillon-Vrin et Armançon-Serein aval. Ce plan d'alerte sécheresse interdit entre autres, l'arrosage de potagers, jardins, espaces verts, entre 8 h et 18 h, et l'irrigation dans ces mêmes horaires. Quant au seuil alerte, le secteur de l'Armançon-amont est rejoint par le secteur de la Cure, dans l'Avallonnais, avec interdiction totale d'arroser.
La préfecture de l'Yonne considère que *«cette situation impose une surveillance»*. En effet, le peu de précipitations commence à prendre au dépourvu les agriculteurs. Avec les dérisoires 7,4 ml de pluie du mois de juillet, les cultures de maïs par exemple, souffrent énormément.
De plus, un phénomène bien connu de feu se développe. Le commandant Mourer, du SDIS (Service Départemental d'incendie et de secours) recense plus de 450 interventions sur durant le mois de juillet, pour des départs de feu accidentel lors des travaux des moissons. Logiquement, les principales récoltes étant terminées, les feux devraient se faire plus rare.

JEAN-BAPTISTE AUDUC



Le secteur de la Cure, dans le sud du département, est la nouvelle zone de crise sécheresse.



Pénurie d'herbe

Anticiper pour passer le cap !

Les prairies sont désormais à l'état de paillasson et rares sont les zones où les animaux peuvent encore tirer profit de l'herbe. Face à cette situation, il convient de prendre des mesures afin de passer au mieux ce cap.



Eau-Sel-Fibres : ce sont les besoins essentiels à satisfaire pour les bovins éprouvés par la canicule autant que par le manque de nourriture disponible dans les prairies.

Les prévisions météorologiques restent orientées au sec, en dépit de quelques orages et averses éparses, l'affouragement devrait durer au moins jusqu'à fin août. L'objectif est de favoriser des repousses rapides quand les conditions climatiques redeviendront favorables et de préserver les animaux pour limiter les conséquences de cette phase de pénurie d'herbe.

Préserver vos prairies !

Afin de préserver le potentiel de repousse des prairies, il parait judicieux de resserrer les animaux sur des parcelles parking. Ces parcelles sont sacrifiées et ne verront pas de repousse avant la toute fin de 'l'année mais permettront aux autres d'offrir de l'herbe au plus vite.

Les parcelles parking doivent être faciles d'accès, présenter des zones d'ombre suffisantes pour tout le lot et comporter un bon point d'eau. Pour rappel, une vache peut boire 100 l d'eau par jour pendant les fortes chaleurs.

Eau-Sel-Fibres

Ce sont les besoins essentiels à satisfaire pour les bovins. La question à se poser : tous vos lots ont-ils accès à de l'eau propre et à volonté ? Ont-ils du sel ? A noter qu'en cas d'affouragement à base de paille, il est conseillé d'apporter en plus des minéraux.

Distribuer les fourrages de manière pragmatique !

Dans les pâturages, les équipements de distribution de fourrages sont limités. La distribution de foin et d'enrubannage semblent la plus aisée. La distribution à volonté est la plus simple à mettre en place, à l'aide de râtelier. Si vos stocks sont limités, la distribution rationnée est possible grâce à une dérouleuse sous un fil électrique par exemple pour limiter le gaspillage.

Si vous avez des parcelles proches des bâtiments, l'utilisation du bâtiment pour la distribution est également un bon moyen pour maitriser la distribution. Dans tous les cas, prévoyez de conserver un stock en fourrage couvrant la moitié des besoins hivernaux de votre cheptel, soit 0,8 à 1 TMS (Tonne Matière Sèche) par UGB ou 1,3 à 1,6 TMS par vêlage

Complémenter les jeunes pour assurer des croissances minimales

Pour ne pas pénaliser les croissances futures, les veaux doivent réaliser au moins un GMQ de 800 g et les génisses de 18 mois au moins 400g. Pour les génisses en deuxième année de pâture, l'aliment sècheresse proposé par les fournisseurs convient. C'est un aliment titrant environ 15% MAT et 0.8 UFL par kg.

Sevrer précocement

Deux intérêts : limiter la consommation de concentrés et ou assurer les croissances des veaux / diminuer les besoins des vaches de 30%. Le sevrage peut être réalisé à partir de 250 kg, avec une transition facilitée pour les veaux qui savent déjà manger.

Cas particulier des vaches! Trier les vaches et réformer :

Il est possible d'utiliser le capital d'état des vaches et les faire maigrir un peu, mais pas dans tous les cas ! En effet, les vaches non encore fécondées et les vaches qui sont dans leur deux derniers mois de gestation ne doivent pas être sous alimentées sous peine de conséquences zootechniques directes sur la fécondité et sur la santé du veau. Le tri des vaches par stade physiologique est donc stratégique pour allouer au mieux les stocks. La détection des vaches vides est également à anticiper, soit pour une mise à l'engraissement précoce soit pour une vente.

Et à la ferme de Jalogny, Comment fait-on ?

Pour le cheptel avec vêlages de printemps : Les taureaux vont être enlevés d'ici quelques jours. Les vaches reçoivent 1 kg de paille et de l'enrubannage à volonté. Les génisses 18 mois ont encore un peu d'herbe d'avance sur la pâturage tournant et l'affouragement n'a pas encore commencé. Les génisses 3 mois sont dans le même cas. Exceptionnellement, une complémentation des veaux va être mise en place dans la semaine prochaine. Il s'agira d'un mélange constitué de 50% d'orge, 30% pulpe de betterave, 19% de tourteau de colza et 1% d'aliment minéral vitaminique.
Pour le cheptel avec vêlages d'automne : Les vaches sont affouragées avec 1 kg de paille et de l'enrubannage à volonté. Les vêlages vont commencer fin août. D'ici quelques jours, les vaches vont être ramenées près des bâtiments et recevront une ration de type hivernal. Les génisses de 2 ans sont affouragées avec de la paille et de l'enrubannage. Les laitonnes sevrées reçoivent de l'enrubannage et 2 kg d'un mélange à part égale entre pulpe de betterave et orge.
A noter: avec l'incendie récent, tout le stock de foin a été brûlé. C'est pour cette raison que tout l'affouragement se fait dans un premier temps avec de l'enrubannage. Certaines catégories pourraient recevoir du foin.

FABIEN DESCHIZEAUX

Jachères
Patûrage possible sous certaines conditions



Il est possible avec modification de la déclaration PAC 2015
Au vu des conditions climatiques exceptionnelles, il est possible de faire pâturer les jachères à condition de modifier l'intitulé culture de la déclaration Pac 2015.
Attention cette modification peut avoir des conséquences sur le respect des 5 % de SIE. Aussi avant de faire cette modification d'assolement il faut s'assurer qu'elle n'impact pas le respect de cette condition du verdissement. Pour faire ce changement il faut utiliser le formulaire *"modification de la déclaration des parcelles"* disponible sous Télépac.
Avec cette modification la jachère deviens donc prairie. Si la jachère était déclarée en *"jachère de 5 ans ou moins"*, elle passera en prairie temporaire. Si elle était déclarée en *"jachère de 6 ans ou plus déclarée comme SIE"* elle passera en prairie permanente et sera soumise aux règles du maintien des prairies permanentes (notamment l'interdiction de retourner en zone de prairies sensibles).



Les dérobées d'été

Une source de fourrage

Les fourrages semés en dérobé en été après la récolte d'une céréale sont sensibles aux conditions météo de l'été et les résultats sont donc variables. Cependant, un bon choix et une bonne conduite peuvent limiter ces aléas et permettre de récolter des fourrages de bonnes qualités avant l'implantation d'une céréale fin octobre. Il est aussi possible de prévoir de semer des dérobées à base de «*Ray grass Italien*», récoltable une première fois cet automne puis au printemps avant un maïs.



Le tableau suivant répertorie les cultures annuelles possibles en fonction des objectifs de récolte. Certaines ne sont plus envisageables à la date d'aujourd'hui.

Type de stock	Fourrages	Date de semis	Récolte	Commentaire	Dose de semis
Stock de base	**RGI + Trèfle incarnat**	Fin Août	Ensilage Enrubannage	Rendement élevé autour de 5 à 6 t MS /ha. Peut être mis en dérobée devant un maïs ou un sorgho. Semis à partir de mi août pour éviter un gros coup de	25 kg / ha
	Méteil : céréale hiver + protéagineux *Ex : triticale/avoine/pois/vesce*	Début octobre	Ensilage Enrubannage Grain	Culture de maïs ou sorgho possible après. Economique : peu ou pas d'engrais, couvrant. Valeur moyenne, rendement de 4 à 7 t MS /ha.	100 kg de céréales + 40 à 50 kg de pois + vesce
	Sorgho grain sucrier type BMR *Ex : Sweet virginia*	Mai	Ensilage	Semis en sol réchauffé. Désherbage précoce soigné. Démarrage lent mais résistant à la sècheresse et aux	0,75 dose/ha. Privilégier un écartement de semis de 35 à 45 cm
	Sorgho fourrager type Sudan grass	Mai – Juin	Pâture Enrubannage (Foin sous	Pâture au dessus de 60 cm. Bonne valeur alimentaire en pâturage Repousses	De 20 à 25 kg / ha
	Maïs	Avril à fin juin selon les indices	Ensilage	Base du système fourrager pour animaux à forts besoins	2 doses/ha. Semis possible sur orge avec variété précoce
Stock complémentaire	**Mélange avoine, vesce, trèfle d'Alexandrie, (trèfle de Perse).**	Jusqu'à fin juillet	Ensilage Enrubannage	Attention à la préparation du sol pour la régularité de la levée (petites graines). Valeur alimentaire correcte et équilibrée	35 à 40 kg / ha
	Moha + trèfle d'Alexandrie *Ex : Tardival; Mélopro*	Mi juillet	Ensilage Enrubannage	Valeur d'un foin moyen. Privilégier les mohas tardifs	25 kg pour faire du stock fourrager
	Sorgho BMR fourrager *Ex : BMR 201*	Juin à mi juillet	Ensilage, Enrubannage	Variété très précoce. Bonne valeur alimentaire. Meilleur rendement des essais 2011 à Fontaines 6 t/ha.	20 à 25 kg / ha
	Millet Perlé BMR. *Ex: Navajo*	Juin à mi-juillet	Ensilage Enrubannage Pâture	Proche d'un sorgho en rendement et valeur alimentaire	15 à 20 kg / ha

Implantation des dérobées

Deux techniques d'implantations sont possibles: le semis sur chaumes ou le semis sur sol déchaumé.
L'objectif est d'obtenir un enfouissement superficiel des graines (1 cm) et d'assurer un bon contact sol- graine.
Rechercher une levée rapide en implantant dès que possible au plus près d'une pluie.
Doses de semis :
Ne pas sous-doser : la dose pour un couvert "type CIPAN" est différente de la dose pour une production fourragère (voir tableau précédent).

Utiliser si besoin un anti-limaces. Attention aux résidus d'herbicides de la culture précédente

Une fertilisation azotée minimale pourra être efficace pour assurer la pousse si les conditions météo sont favorables.

Pour des semis avec Ray-grass italien, attendre mi-août pour éviter les coups de chaleurs avec une exploitation possible en pâturage ou fauche dès l'automne et une coupe principale au printemps suivant.

Quels rendements et valeurs alimentaires espérer ?

Synthèse des essais réalisés depuis 2011 pour les principaux mélanges

	Couver	Composition	Rendement* (TMS/ha)	% MS	UFL /kg MS	PDIN /kg MS	PDIE /kg MS
Dérobées d'été	**Nutri Couv**	60% avoine diploïde 24% vesce commune	2,3 à 4,5	47,7	0,83	104,0	77,5
	Chlorofiltre 31	56% avoine 36% vesce	3,5 à 4,3	48,9	0,79	103,0	74,5
	Tardival Herb	52% moha + 48% trèfle d'Alexandrie	0*** à 4,1	42,0	0,81	107,0	76,0
	Billon mix	55% RG Westerworld 28% trèfle Alexandrie	0*** à 4,9	35,0	0,92	109	77
Dérobées d'automne **	**RAGT Puzz Maggyl +**	30% RGI Maggyl 25% RGI Suxyl	4,8	34,0	0,93	85,0	79,0
	Semental Pakito	20% RGI Luciano 30% trèfle squarrosum	5,6	33,0	0,93	83,0	72,0
	Barenburg Prota First	50% RGI 50% trèfle incarnat	4,4	27,0	0,93	89,0	76,0
	RAGT Volubyl	RGI Volubyl Trèfle incarnat	4,8	36,0	0,94	63	75

***Rendement minimum** donné pour 2011 (année sèche) et maximum pour 2014 (année favorable) **Récolte2015 au GAEC de la Verne ***non-récolté

Conclusion

Compte-tenu des conditions météo subies jusqu'ici, il faut profiter des quelques averses pour semer dès que possible les dérobées d'été. Le cycle de végétation est d'environ 70 jours, et un semis trop décalé conduirait à des récoltes tardives en conditions incertaines.
Au vu des résultats ce sont les associations avec Vesce-Avoine et Trèfle d'Alexandrie qui ont le mieux résisté aux périodes de sécheresse et aux semis plus tardifs.

Ces résultats et commentaires sont issus d'essais mis en place par la Chambre d'Agriculture 71, en partenariat avec la coopérative Bourgogne du Sud et le lycée agricole de Fontaines depuis 2011.



Tourisme

Une «appli» Balades en Bourgogne sur les tablettes

Après le succès de Bourgogne Rando Vignes aux Trophées de l'Innovation en juin dernier, Côte-d'Or Tourisme met à disposition une nouvelle application Balades en Bourgogne sur l'Appstore et Google Play.
Dans le cadre des trophées de l'innovation, Côte-d'Or Tourisme avait reçu le prix de la meilleure innovation dans la catégorie «*offre France*», pour Rando Vignes, mis en place en 2014 dans le cadre de la candidature des Climats du vignoble de Bourgogne à l'UNESCO. Cette application était géolocalisée grâce à sa technologie «*embarquée*». Une fois la balade téléchargée, plus de problèmes de réseaux puisque le mode GPS prenait le relais sur le terrain.



Une nouvelle application pour satisfaire les besoins d'itinérance

La nouvelle application a été conçue pour satisfaire les besoins d'itinérance. Habitants, touristes, excursionnistes sont de plus en plus souvent à la recherche d'activités simples et gratuites sur notre territoire. La randonnée, mise à l'honneur en 2015 par le conseil départemental répond pleinement à cette attente. Avec Balades en Bourgogne, Côte-d'Or Tourisme élargit l'offre mobile d'itinérance et propose une collection de balades multi-territoires, multi-thématiques et multi-contenus. Une cinquantaine de randos à pied géoguidées et interactives sont téléchargeables gratuitement sur l'Appstore et Google Play. Dans un second temps, arriveront des balades à vélo, à cheval ou encore en canoë.





MSA

Mise en place du nouveau dispositif d'aide au paiement d'une complémentaire santé

Le 1er juillet 2015, l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) a évolué pour donner accès à des contrats offrant un meilleur rapport qualité-prix aux actuels bénéficiaires de l'ACS lorsqu'ils devront renouveler leurs droits (50 000 au régime agricole) et pour inciter les personnes qui peuvent y prétendre à la demander.
Pour accompagner la mise en œuvre de cette réforme, la MSA relaie actuellement la campagne déployée par le gouvernement pour les bénéficiaires potentiels (sites Internet et agences) et accompagnent les bénéficiaires actuels de l'ACS par une communication spécifique.
Les 50 000 bénéficiaires MSA actuels recevront un courrier personnalisé pour leur expliquer le nouveau dispositif et les démarches qu'ils auront à entreprendre à la fin de leur contrat.
D'autre part, pour l'ensemble des assurés, la MSA a mis en place un simulateur de droits permettant de savoir tout de suite si la personne est éligible au dispositif ACS. Ce simulateur est présent sur le site Internet www.msa-bourgogne.fr et sur l'application mobile «ma MSA & moi».
Toujours pour simplifier les démarches de ses adhérents, la MSA vient de lancer le service en ligne «*Demander une aide à une complémentaire santé* » permettant de réaliser sa demande d'ACS directement sur Internet en se connectant à Mon espace privé.
L'aide au paiement d'une complémentaire santé permet aux personnes qui ne peuvent pas bénéficier de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), mais dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté, d'accéder à une couverture complémentaire santé.
Elle prend la forme d'une attestation chèque offrant une réduction sur le prix de la complémentaire santé, à présenter à l'organisme complémentaire auprès duquel s'assure le bénéficiaire. Jusqu'à présent, le bénéficiaire de l'aide devait choisir parmi les contrats proposés par des centaines de mutuelles, d'institutions de prévoyance ou de compagnies d'assurance existantes.
Le Gouvernement a réformé ce dispositif en limitant le nombre des contrats éligibles à cette aide à l'issue d'une mise en concurrence, afin :
- de simplifier le choix des bénéficiaires,
- de baisser significativement le coût de leur complémentaire santé, ou d'obtenir, pour un même prix, des contrats offrant une meilleure couverture.
De plus, à compter de cette date, de nouveaux avantages seront associés à l'ACS. A l'absence de dépassements d'honoraires s'ajoutent :
- le bénéfice du tiers payant intégral. Concrètement, les bénéficiaires de l'aide, dès souscription d'un contrat sélectionné, n'auront plus à faire l'avance des frais lors de leurs consultations chez les professionnels de santé,
- la suppression des franchises médicales et de la participation de 1€ par consultation.
Plus d'information sur : www.msa-bourgogne.fr

La dématérialisation des documents : un enjeu majeur

La dématérialisation des documents constitue un enjeu majeur pour la MSA et pour les entreprises du régime agricole. Cet enjeu est renforcé avec l'arrivée de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) en 2016 qui rend la progression des télé-services incontournable.
Par ailleurs, le décret 2014-628 du 17 juin 2014 prévoit qu'à compter du 1er janvier 2015, les entreprises déclarent et payent obligatoirement leurs cotisations et contributions sociales par voie électronique lorsqu'elles sont redevables d'un montant de cotisations supérieur à 20 000 euros au titre de l'année civile précédente. Ce même décret porte également sur la dématérialisation de la déclaration à l'embauche, seuil fixé à 50 déclarations au 1er janvier 2015. Actant de ces évolutions, le Conseil d'Administration de la MSA Bourgogne a décidé la suppression de l'envoi des carnets personnalisés pour la prochaine campagne vendanges 2015, ainsi que le non envoi de carnets Tesa à toutes les entreprises concernées par les nouvelles obligations. Nous invitons donc les employeurs à s'inscrire, si ce n'est déjà fait, sur le site sécurisé de la MSA Bourgogne. Ils obtiendront en temps réel par mail ou SMS leur mot de passe pour accéder à tous leurs services. Les conseillers en entreprise de la MSA sont vos interlocuteurs privilégiés pour vous accompagner dans cette démarche.
Comme chaque année, un manuel utilisateur «*spécifique vendanges*» sera réalisé et téléchargeable sur www.msa-bourgogne.fr afin de les accompagner dans leurs démarches. Les notices et barèmes y seront disponibles dans la seconde quinzaine d'août. Afin de vous familiariser au plus tôt avec ces nouvelles dispositions, déclarez dès à présent vos saisonniers par le télé-service.

TESA WEB

Productions animales

La Pologne, nouveau géant européen de la volaille

En dix ans, la Pologne est devenue le premier producteur avicole européen, devant la France, grâce à des coûts de production favorables et une consommation locale en hausse.



CP = Y. Kerveno

La Pologne est devenue le premier producteur européen de volailles. Ici un élevage de dindes près de Wroclaw

La Pologne est devenue «un acteur incontournable de la volaille en Europe», constate le réseau des chambres d'agriculture (APCA) dans sa lettre économique de mai. Non contente d'être incontournable, elle est tout simplement, en 2014, le premier producteur européen de volailles, devant la France. Depuis son intégration dans l'Union européenne en 2004, le pays a plus que doublé sa production, avec 1,8 million de tonnes en 2014, note Viviane Pons-Thévenot dans cette note.

«C'est une filière très dynamique», confirme Alexandre Martinez, conseiller agricole à l'ambassade de France en Pologne. L'expansion de la production avicole tient à un petit nombre d'exploitations récemment modernisées. De gros projets ont déjà vu le jour dans le pays, comme un complexe de dix bâtiments de 55 000 places de poulets. Un autre projet de 40 bâtiments (de la même capacité chacun) serait également dans les cartons, assure Alexandre Martinez.

Coûts de production optimisés

Mais l'aviculture polonaise est composée de petits producteurs *«qui optimisent très bien leurs coûts de production grâce à des bâtiments amortis et des charges de structures faibles»*, explique le conseiller. Plusieurs facteurs concourent à l'essor de cette production en Pologne : la compétitivité du coût de l'aliment et le coût de la main d'œuvre. Ces dernières années, la production de grain de bonne qualité était enclavée dans certaines régions, et donc localement bon marché, et le coût de la main d'œuvre locale oscille autour de 3 euros de l'heure selon l'ambassade, toutes charges comprises.

Regain de consommation

L'aviculture a également pu se développer grâce au regain de consommation de viande de volaille en Pologne (38 millions d'habitants), au détriment des viandes de porc et de bœuf – la production porcine suit d'ailleurs une trajectoire inverse à l'aviculture. Depuis peu, la Pologne devient également un exportateur important, notamment en Europe. Elle est le quatrième fournisseur de viande de poulet de la France derrière la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne. Ses exportations sont essentiellement destinées aux autres pays de l'UE (80 % des volumes), avec l'Allemagne, la République tchèque et le Royaume-Uni comme principaux clients.

Pas d'euro

L'agriculture n'est pas le seul secteur en croissance en Pologne. Le pays est celui qui dans l'Union européenne affiche le *«profil de croissance le mieux orienté depuis quelques années»*, analyse l'économiste Thierry Pouche, dans la lettre économique des chambres d'agriculture (APCA). C'est même le seul pays parmi les 28 à *«ne pas avoir connu de récession lors de la crise de 2008-2009»*, constate-t-il. Les secrets de cette « locomotive ? Selon Thierry Pouch, ils résident d'abord dans l'usage des fonds structurels européens, dont la Pologne a été le premier pays bénéficiaire sur la période 2007-2013 (source APCA). L'autre ressort de cette bonne santé, c'est *«le fait que la Pologne n'ait pas rejoint la zone euro»*, ce qui lui *«a procuré un degré de liberté monétaire dont elle a habilement usé en dépréciant au moment opportun sa parité vis-à-vis de l'euro»*, explique Thierry Pouch.

AGRA PRESSE

Moins de viande rouge, plus de viande blanche

Pour l'Europe des 15, le constat est le même que pour la France : un recul de la consommation de viandes rouges au profit d'une augmentation de la consommation de viandes blanches depuis plusieurs années. FranceAgriMer note également, dans un rapport intitulé *«Impact de la crise économique sur la consommation de viandes et évolutions des comportements alimentaires»* de juin 2015, que malgré une certaine tendance à l'homogénéisation, les *«habitants des pays du Nord de l'Europe consomment plus de quantité de porc»* et ceux du Sud plus de viande ovine et de volaille.

International

L'accord avec l'Iran pourrait relancer le commerce agricole

L'accord sur le nucléaire iranien pourrait, s'il est convenablement appliqué, ouvrir des marchés importants pour les produits alimentaires. La France est bien placée.

L'ouverture diplomatique et la fin des sanctions économiques contre l'Iran laissent augurer une ouverture du marché de ce pays à la population de 77 millions d'habitants. Les milieux professionnels de l'agriculture française estiment que l'Iran pourrait redevenir un acheteur de grains, volailles et viande bovine, et produits laitiers auprès des exportateurs européens et notamment français. En matière de blé et de farine, l'Iran peut devenir un partenaire comparable à l'Algérie.

Meunerie : les contacts n'ont jamais été rompus

L'Iran, avec son climat continental, peut se trouver autosuffisant tout comme il peut avoir à importer des volumes de 4 à 6 millions de tonnes (Mt) de blé, rappelle François Gatel, directeur de France Export Céréales. Le pays a importé 4,3 Mt de blé en 2014/15, mais 6 Mt la campagne précédente, selon l'USDA (département américain de l'Agriculture).

Le handicap pour les blés français serait en revanche le taux de protéines insuffisant : la meunerie iranienne demande un taux de 25 % de gluten, les blés français offrent en général des taux de 22 à 23 %, selon François Gatel.

«Nous n'avons jamais rompu nos contacts avec la meunerie iranienne. Notre dernier séminaire à Téhéran date de mai 2014. Nous avons toujours gardé des relations avec le GTC (le Governmental Trading Corporation, l'office du blé iranien)», témoigne le directeur de France Export Céréales.

Volailles : promesses pour l'aliment «type poulet»

La filière française de la volaille quant à elle fonde de solides espoirs sur une réouverture du marché iranien. *«Nous étions exportateurs, et pour des volumes non négligeables, jusqu'au contentieux avec l'Iran»*, fait remarquer Gilles Le Pottier, délégué général du Cidef, Comité interprofessionnel de la dinde française. Les premiers produits qui sont promis à un développement commercial sont les *«aliments type poulet»*, parce que la population cherche avant tout les produits de première nécessité, escompte Gilles Le Pottier. La filière avicole française a élargi son débouché en Arabie Saoudite en 2015 du fait du recul de l'euro, il serait logique qu'elle bénéficie de la même compétitivité sur le marché iranien, selon lui.

Viande bovine : le certificat sanitaire français réputé fiable

Autre filière qui a de bonnes raisons de croire en l'ouverture du marché iranien, celle de l'élevage bovin. Ces cinq dernières années, l'Iran a importé entre 75 000 et 200 000 tonnes de viande bovine, principalement en provenance du Brésil et de l'Inde, rapporte Fabien Champion, chef de projet *«conjoncture viande bovine»* à l'Institut de l'élevage. Le potentiel importateur du pourtour méditerranéen et du Moyen-Orient est significatif en bovins vivants, parce que le certificat sanitaire français est réputé fiable et de qualité, a-t-il précisé. Munis de cette garantie de qualité, ces pays achètent volontiers des bovins en vif, d'autant plus que la valorisation du 5e quartier y est développée.

Par ailleurs, le certificat sanitaire français concerne pour l'instant les bovins pour la reproduction. Il est ainsi libellé : « Bovins élevage reproduction ». Dans un premier temps, ce sont donc les animaux reproducteurs qui devraient partir pour l'Iran, qui cherche à reconstituer son cheptel, selon le service *«export»* d'Interbev, l'Association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes.

La consommation de produits laitiers est dans les habitudes locales

Enfin, une filière prête à revenir sur le marché iranien est celle des produits laitiers. *«De belles perspectives se profilent»*, selon Gérard Calbrix, directeur des affaires économiques chez Atla, l'Association de la transformation laitière française. *«Dans le passé, l'Iran était un très important acheteur de produits laitiers à la filière européenne»*, précise-t-il.

AGRA

▸ En bref

Récolte de blé en nette hausse, selon Agritel

Selon Agritel, la récolte de blé tendre française atteindrait 38,94 millions de tonnes, en hausse de 3,9 % par rapport à l'an passé, avec un rendement moyen national de 75,47 q/ha. Selon Michel Portier, le directeur général d'Agritel, cela s'explique avant tout par la hausse significative des surfaces cultivées de près de 3 % à 5,16 millions d'hectares, le rendement moyen 2015 s'établissant dans la moyenne quinquennale supérieure, les fortes chaleurs de fin juin et début juillet ayant eu finalement un impact plus limité que celui qui était redouté. Cette estimation de récolte est plus élevée que celle réalisée par FranceAgriMer. Lors de sa réunion le 9 juillet, son conseil spécialisé Céréales a annoncé une récolte à 37,9 millions de tonnes, en progression de 1 % sur 2014. La progression des surfaces est du même ordre, 3 %, mais les rendements étaient estimés en recul de 1,4 q/ha sur l'an dernier, à 73,4 q/ha en moyenne.
Quoiqu'il en soit, en raison des bonnes conditions de récolte et du temps sec qui a prévalu, la qualité est au rendez-vous avec des taux d'humidité très bas. Le blé affiche également de très bons poids spécifiques et des temps de chute de Hagberg élevés. «*Exceptions faites de quelques hétérogénéités sur les zones intérieures de la moitié nord, le niveau de protéines est satisfaisant et permettra de répondre convenablement aux fortes exigences des débouchés traditionnels des blés français, tant sur le marché intérieur qu'à l'export*», détaille Michel Portier.

En revanche, la récolte de maïs fortement touchée par le déficit hydrique et les vagues de chaleur successives s'annonce en très forte baisse par rapport à l'an dernier.

Chanvre

L'orobanche rameuse: un parasite à surveiller attentivement

Le parasite connu sous le nom d'orobranche rameuse sur chanvre, doit être bien repéré si l'on veut limiter sa dissémination. Ce parasite constitue le seul véritable problème sanitaire du chanvre.

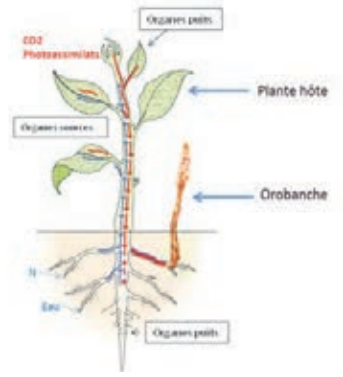
L'orobanche est le seul véritable problème sanitaire du chanvre. Dans certaines zones géographiques, les foyers d'infestation sont nombreux et les dégâts observés peuvent couvrir une échelle allant d'insignifiant au plus sévère. Les orobanches commencent à fleurir et c'est la bonne période pour visiter votre chanvre. Si vous observez ce parasite, contacter votre technicien et saisissez en ligne les parcelles (sur www.terresinovia.fr) dans la rubrique Outils/Enquêtes de surveillance) dans lesquelles vous avez repéré de l'orobanche rameuse. Un questionnaire simple et rapide permettra d'ajouter vos parcelles touchées à notre base de surveillance. La synthèse des communes est disponible sur le site.

L'orobanche rameuse, parasite majeur du chanvre

Les orobanches sont des plantes parasites. Elles n'ont pas de chlorophylle et elles sont totalement dépendantes de leurs hôtes. Pourvues de suçoirs, ce parasite se fixe sur les racines d'une plante hôte et ne survit qu'en absorbant les nutriments, l'eau et les sels minéraux produits par cet hôte.
Si au sein de la famille des orobanches on recense environ 170 espèces, l'orobanche rameuse est la seule qui concerne le chanvre. Elle présente un large spectre d'hôtes qui sont essentiellement des dicotylédones (tabac, colza, tomate melon, tournesol, fève… en plus du chanvre).
Reconnaissance de l'orobanche
Le cycle de l'orobanche comporte 2 phases distinctes :
- Une phase souterraine comprenant les étapes de germination, de fixation, pénétration du parasite et de développement d'une tige souterraine
- Une phase aérienne : émergence, floraison et fructification. C'est à partir de l'émergence que les orobanches sont visibles.
L'émergence a lieu dès fin juin et peut s'étaler tout au long du cycle de la culture. Cependant à ce stade elle reste difficile à observer.
La détection du parasite est plus aisée au stade floraison. Une attention toute particulière doit être portée aux bordures des champs. Les fleurs sont petites, jaunes pâles, ornées de bleu violet
Après fécondation, chaque fleur donne naissance à une capsule qui contient des graines. Ce parasite se dissémine par les graines qui sont de très petites tailles (PMG de 3,3 mg) mais présente en très grande quantité (10000 à 1 million de graines/plante). Les graines ont une viabilité dans le sol supérieure à 10 ans mais ne germent qu'en présence d'une plante hôte. La dissémination se fait principalement par le vent, l'eau, les outils, l'homme … Les parcelles infestées peuvent présenter de très fortes pertes de rendement par épuisement de la plante hôte.

Méthode de lutte contre l'orobanche l'orobanche

Actuellement aucune méthode de lutte chimique contre l'orobanche n'existe. Par ailleurs, toutes les variétés de chanvre sont très sensibles à l'orobanche. Seule une observation accrue des parcelles et quelques précautions agronomiques sont à prendre pour limiter la multiplication des orobanches :
- Détruire les foyers isolés avant fructification (destruction manuelle si le foyer est relativement peu important sinon destruction chimique ou mécanique)
- Ne pas broyer les pailles sur les parcelles infestées
- Nettoyer les outils de travail du sol, les machines de récoltes (moissonneuses, ensileuses…) à la sortie d'une parcelle infestée pour éviter toute contamination future
- Soigner le désherbage dans la rotation ; en effet, beaucoup d'espèces adventices dicotylédones sont multiplicatrices (hôte) de l'orobanche
Les stocks semenciers d'orobanches dans les sols peuvent se gérer à l'aide de pratiques agronomiques et de gestion de rotation :
- Eviter la culture du chanvre (et espèces hôtes) sur les parcelles fortement infestées
- Favoriser les cultures faux hôtes (qui induisent la germination de l'orobanche sans que celle-ci puisse se fixer ou se développer sur la plante par exemple lin, maïs, luzerne, sorgho…) ou non-hôtes (neutres par rapport à l'orobanche) dans la rotation.



Relation source/puit au sein d'une interaction plante-orobanche (Péron, 2010).





L.M.Allard - Terres Inovia

Maraîchage

Les engrais verts en alternative

En Bretagne et dans le Roussillon des programmes expérimentaux testent l'intérêt des engrais verts. Associés aux bandes enherbées, à la rotation des cultures et à une bonne gestion de la faune auxiliaire, ils permettent de limiter la quantité d'intrants.

Les Cultures intermédiaires pièges à nitrates (Cipan) sont souvent utilisées en grandes cultures. Elles peuvent être tout aussi intéressantes en maraîchage. Elles apportent les mêmes bénéfices. Le Cerafel les teste grandeur nature depuis plusieurs années. Un programme qui vise à évaluer la faisabilité et la durabilité de systèmes de production en légumes frais très économes en intrants phytosanitaires. Il s'agit de créer 2 modèles types de rotation, sur 6 ans. Le premier uniquement avec des légumes, le second mixant légumes, céréales et engrais verts.
Dans le Roussillon, les techniciens de la Chambre d'agriculture ont expérimenté avec succès la rotation des cultures (salades puis artichauts) et l'implantation d'une culture intermédiaire: le sorgho. «*Cette céréale est broyée et enfouie à la fin de son cycle. Le sorgho à forte densité empêche les adventices*» de s'installer et réduit fortement l'utilisation d'herbicide, la paille se décompose dans le sol et le re-fertilise. Les résultats, même s'ils doivent être confirmés sur plusieurs années, notamment pour prendre en compte les aléas climatiques, sont plutôt probants. «*La rotation de cultures, l'utilisation du goutte-à-goutte et la mise en place des bandes enherbées pour attirer les auxiliaires a permis de réduire l'utilisation des pesticides de plus de 60 % et de l'eau de 50 %. Ces résultats ne sont évidemment que provisoires et très dépendants du climat sur une année donnée. Plusieurs techniques ont été - au moins partiellement - adoptées par des producteurs, notamment l'utilisation du goutte-à-goutte et la mise en place de bandes enherbées*» soulignent les spécialistes.
Une avancée qui pourrait réduire l'utilisation d'intrants, souvent onéreux et impactant l'environnement.



Myriam Tricoci



Alimentation animale

Des pailles de colza dans les rations des vaches laitières

La paille de colza est un sous-produit qui peut être intéressant pour l'alimentation des vaches laitières.



La tige de la paille de colza n'absorbe pratiquement pas d'eau, ce qui lui confère un pouvoir grattant *«record»* au niveau des papilles ruminales. Ainsi, on a besoin de deux fois moins de paille de colza par rapport à une paille de blé pour parvenir au même objectif recherché : faire ruminer les animaux. La digestibilité de la cellulose brute est supérieure à celle de la paille de blé. Ces deux éléments combinés induisent une déconcentration énergétique nettement plus modérée.

La paille de colza doit être distribuée bien mélangée notamment avec de l'ensilage de maïs. En effet, seule, en libre-service, les ingestions sont quasi nulles. La quantité moyenne recommandée est de 500 à 800 g/vache laitière/jour de brins de paille dont la longueur ne doit pas excéder 8 cm. En cas de distribution de paille de colza, il est conseillé de disposer d'une paille récoltée bien sèche, stockée à l'abri de l'humidité, de l'utiliser en quantités limitées et de l'introduire progressivement dans la ration. La surveillance des animaux et l'observation de l'aspect des fèces restent des indicateurs du niveau d'utilisation dans le lot d'animaux.

Les litières de pailles de colza

En cas de pénurie, la paille de colza peut être utilisée pour la litière en sachant que son efficacité pour capter les liquides semble moins bonne que celle des céréales. Par ailleurs, sa moindre densité fait que, sur une litière accumulée, les animaux ont tendance à s'enfoncer de façon plus importante.

Repousses de colza après récolte

Les repousses de colza peuvent être utilisées comme fourrages par les vaches laitières en pâturage ou à l'auge. Les variétés actuelles sont toutes à basse teneur en glucosinolates ; il n'y a donc pas de problèmes d'appétence. Si les conditions sont favorables à la pousse rapide, ce fourrage peut être très riche en nitrates et notamment en azote soluble. Il est donc recommandé de ne pas dépasser 40 % de la MS totale de la ration sous forme de colza. Il est nécessaire d'apporter un peu de foin ou de paille ou des concentrés pour permettre aux micro-organismes du rumen d'utiliser l'azote soluble, et limiter à la clôture la consommation des animaux. Le problème du risque nitrate est à rapprocher de celui du pâturage des choux fourragers. Comme les choux, le colza contient des facteurs anémiants et donc l'excès de consommation provoque une hémolyse. Les repousses devront donc être rationnées de façon assez stricte, en se limitant à 1/3 de la ration journalière. Pour la valeur alimentaire on peut se référer à celle du colza fourrager : la digestibilité est élevée quel que soit le stade (80 à 84 %), ainsi que la teneur en matières azotés (15 à 20 %).

SOURCE : TERRES INOVIA

Élèment minéral	Quantité (k/t de paille)
Azote	7
Phosphore	2,9
Potasse	20
Magnésium	1
Souffre	2

Source Ademe, données canadiennes

Matières sèches	79,7%
Cendres	4,3%
Cellulose brute	54,8%
Matières grasses	1,1%
Protéines	3,5%
ED ruminants (estimés)	830 - 1280 kcal

Source Ademe, données canadiennes

La chronique ovine

Préserver les prairies en période de sécheresse



Les brebis sont bloquées sur une parcelle et affouragées

Une plante ne peut pas développer ses racines sans feuille et le système racinaire est particulièrement important en été pour résister et assurer les repousses. Une herbe pâturée très raz en été épuise le végétal qui redémarre très mal au retour de conditions plus favorables. S'il n'y a d'herbe à pâturer, mieux vaut rentrer les brebis en bergerie ou bien *«sacrifier»* des vieilles prairies qui seront retournées et y *«stocker les brebis»* avec du fourrage et éventuellement du concentré. Le pâturage pourra reprendre dès que l'herbe verte sera au niveau du talon de la botte. Quand la situation hydrique revient à la normale après une période de sécheresse, la reprise de végétation est en général très bonne. En effet, le retour de pluies sur un sol chaud provoque un pic de minéralisation, permettant d'assurer la nutrition azotée des graminées, à condition que les plantes et leur système racinaire n'aient pas été épuisés par une surexploitation.

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT, INSTITUT DE L'ELEVAGE/ CIIRPO

Plan gouvernemental en faveur de l'élevage : mise en place de mesures d'urgence

Suite aux actions syndicales menées depuis la mi-juin par les réseaux FDSEA et JA, le gouvernement a, le 22 juillet dernier, annoncé la mise en place d'un plan gouvernemental d'action en faveur de l'élevage.

Scindés en deux parties distinctes, ce plan propose un ensemble de 27 mesures, qualifiées de «mesures d'urgence» pour 21 d'entre elles, et de mesures «structurelles» pour les suivantes. En parallèle de ces annonces, le ministère de l'agriculture a demandé aux préfets de mettre en place, dans chaque département, des cellules de crise, cellule s'étant réunie pour la Nièvre le 31 juillet dernier. Lors de cette réunion, des précisions ont ainsi été apportées.

Restructuration des dettes moyen et long terme des exploitations

La mise en place de ces mesures est conditionnée à l'engagement des banques dans la recherche des mesures les plus adaptées à la situation de chacun de leurs clients. Toutes les banques présentes lors de la cellule de crise (Crédit Agricole, Crédit Mutuel et Banque populaire) se sont engagées à mettre en place en interne des mesures d'accompagnement. Le Crédit Agricole a notamment fait état des mesures d'ores et déjà initiées à savoir la mise en place de prêts court terme de trésorerie, ainsi que de prêt moyen terme pour l'achat de fourrages et la réalisation de diagnostic sur l'état de santé des exploitations. Tous ces prêts seront bonifiés. En parallèle des dispositions prises par chacun des organismes bancaires, les agriculteurs pourront bénéficier du soutien de la médiation du crédit, assuré par la Banque de France, en cas de difficultés pour contracter un prêt. Ces mesures seront principalement orientées en direction des Jeunes Agriculteurs et des récents investisseurs.

Fond d'allégement des charges (FAC)

Cette mesure, pour laquelle chaque agriculteur a reçu la DDT un dossier individuel, sera ouverte à tout éleveur, quelque soit sa production (outre les productions bovin-viande, bovin-lait et porcin, les productions ovines et caprines pourront demander à bénéficier du FAC). Elle permettra pour les exploitations retenues la prise en charge d'intérêts sur les échéances des prêts moyen et long terme dans la limite de 20% de l'échéance annuelle (30% pour les JA).

Le taux de spécialisation pour rentrer dans cette mesure est de 50% du chiffre d'affaires hors aides de la PAC. Les conditions initiales d'éligibilité prévoyaient également un endettement de l'exploitation d'au moins 35% (rapport annuités moyen et long terme/EBE) et une perte d'EBE d'au moins 12% au cours du dernier exercice clos par rapport à la moyenne des 5 dernières années (en excluant la valeur la plus élevée et la plus faible) ou par rapport au dernier exercice si cela est plus pertinent. L'enveloppe Bourguignonne dédiée à cette mesure a été majorée après les annonces gouvernementales, passant de 232 000€ à 2.283 millions d'€. La date de dépôt du dossier à la DDT a été repoussée du 28 août au 30 septembre. La FDSEA s'active à faire évoluer ces critères trop contraignantes.

Report sur demande des cotisations MSA

La MSA assurera le suivi des demandes individuelles de report des cotisations MSA personnelles et employeurs et/ou prise en charge qui devront faire l'objet d'une demande de chaque agriculteur souhaitant bénéficier des mesures. Les dossiers sont à retirer auprès de la MSA au numéro suivant : 03.86.47.37.65.

Mobilisation des fonds calamités

Face à la sécheresse estivale, la procédure des fonds calamités a été déclenchée par la FDSEA, en lien avec les services de l'État il y a quelques jours. Une mission d'enquête se rendra sur le terrain au cours de la semaine (plus d'informations dans notre prochain numéro).

Mesures fiscales

Les services fiscaux, présents lors de la cellule de crise, ont détaillé le panel des mesures mises en place et coordonnées par leurs services. Trois principales dispositions ont été prises par la DDFIP :

- report d'échéances et accord de délai de paiement (sans pénalités), modérations ou remises, en fonction des situations individuelles, sur le troisième tiers dû au 15 septembre et repoussé au 15 décembre.
- remise gracieuse sur demande des taxes sur le foncier non-bâti (TFNB)
- Possibilité de changement d'option (mensuel ou trimestriel) pour le régime TVA. Cette possibilité est ouverte jusqu'au 15 septembre.

Pour chacune de ces demandes, les agriculteurs doivent prendre individuellement contact avec les services fiscaux. Pour tous renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec votre FDSEA.

FDSEA 58



Innov'Action

L'agro-écologie version rallye

Le 23 juillet avait lieu la dernière journée d'Innov'Action 2015. Ces journées ont permis de découvrir nombre de témoignages d'agriculteurs innovants. L'objectif : partager leurs expériences et leurs pratiques "agro-écologiques". Après l'élevage et les grandes cultures, place était donc donnée à un rallye viticulture avec la présentation de matériels d'entretien du sol à Davayé et à Cortevaix.



Bineuse à doigts Kress
Un outil, efficace et simple à utiliser !

Installé en 1991, Stéphane Martin est associé avec son frère, Richard, sur le domaine familial de 25 ha à Davayé. Le domaine de la Croix Senaillet est labélisé agriculture biologique (AB) depuis 2010. L'arrêt des traitements chimiques *«de synthèse»* a débuté en 2003. L'occasion donc de tester d'autres techniques...

La conversion s'est poursuivie ensuite jusqu'à avoir la totalité de la production en label AB pour le millésime 2010. *«Nous sommes partis du constat que, dans une parcelle, il y avait beaucoup de dégât d'érosion avec le glyphosate. C'était le début et il était mal maîtrisé. Nous avons donc fait un essai de labour en 2003, année de sécheresse, et ces vignes ont produit plus de vin !»*, se souvient Stéphane. Un essai qui lance le domaine dans cette voie. Plus de dix ans après, un choix qu'ils assument toujours. *«Nous pensons maintenant que c'est presque plus facile d'être en lutte biologique qu'en conventionnel, même s'il y a toujours des contraintes climatiques»*. Le Domaine a fait le choix de ne pas laisser enherber ses vignes, qui ont un écartement d'1,2 m en moyenne (1 m à 1,3 m).



Ni trop humide, ni trop sec

Pour l'entretien du sol, Stéphane et Richard utilisent donc au printemps des interceps hydrauliques classiques, et des griffes Boisselet «pour ameublir» leurs sols mais *«qui mettent un peu de terre sous les pieds»*. Après le *«tassement naturel»*, ils passent des lames sarcleuses interceps Belhomme. *«Pour finir et niveler»*, ils ont alors essayé la bineuse à doigts Kress® pour la première fois l'été dernier, sur tous les rangs. *«Nous avons investi dans une paire, soit environ 1 000 € selon le concessionnaire, pour voir»*, précise Stéphane avant de reprendre : *«Nous l'avons passée deux fois partout, avant vendanges, l'été n'étant pas propice car trop pluvieux»*. Les résultats sont satisfaisants et les deux frères choisissent d'investir cet automne dans une seconde paire de doigts Kress.

«Il faut que le sol soit plat mais surtout qu'il soit souple». En effet, le passage des doigts Kress est à positionner idéalement au stade plantule des adventices à arracher. En ce 23 juillet, après une période de sécheresse caniculaire, *«il ne faut rien faire. Surtout pas de poussière. Il fait trop chaud et cela grillerait tout»*, met-il en garde.

Pas la même efficacité tout le temps

«Dans les jeunes plantations, les doigts s'effacent très facilement et passent à côté de la greffe», explique Stéphane qui a entretenu ainsi une jeune vigne de trois ans. Car c'est un matériel issu de la grande culture et du maraichage, puis adapté à la viticulture. Son principe : les doigts pénètrent dans le sol et arrachent les adventices grâce à un mouvement de rotation. Il existe différents diamètres et différentes duretés des doigts caoutchouc afin de s'adapter au mieux aux types de sol.

Les réglages de l'outil consistent à faire passer l'outil au plus près des pieds : les doigts doivent épouser la base du pied. *«En revanche, avec les gros pieds, les étoiles ont du mal à rentrer dedans donc il faut écarter les doigts»*, conseille Stéphane. En règle générale, cet outil doit travailler avec une inclinaison de 15°; dans cette configuration, la largeur de travail est de l'ordre de 20 cm. La profondeur de travail est de 3 à 4 cm. *«Je n'ai jamais casser de doigts même dans les cailloux. Ils sont souples et étonnamment résistants»*, remarque-t-il.

La bineuse à doigts doit être utilisée de préférence sur des adventices peu développés et sur des sols déjà travaillés au préalable.

Attendre pour voir le résultat

Avec ce matériel, il faut rouler assez vite (4 - 5 km/h), si on veut une bonne efficacité. Equipé pour faire deux rangs à la fois, Stéphane estime son débit de chantier de l'ordre de 2 h à 2 h 30 pour faire un hectare. *«Ce qui limite, c'est le fait de devoir rouler droit. Ce qui est compliqué»*, reconnaît-il. Mais, cela reste un outil très simple à s'approprier. Reste qu'il ne faut pas être impatient : *«on ne voit pas l'efficacité tout de suite, car on déplace l'herbe. Il faut donc savoir attendre un peu pour voir le résultat»*. Pour travailler en conditions optimales, il faut travailler au stade plantule, et que la terre soit meuble. La présence de gros cailloux peut être ennuyeuse. Dans les sols limoneux juste secs, *«ça va vraiment bien»*. *«Chez nous, on commence par les argiles et on finit par les limons»*. Il existe plusieurs longueurs et plusieurs matériaux pour les doigts. *«Je pense que ceux que j'ai sont à peine assez longs, ils ne se recoupent pas suffisamment»*. Stéphane et Richard ayant visé le moindre encombrement sur l'enjambeur pour passer dans leurs vignes étroites. Pour le réglage, les doigts doivent se toucher. *«Les dents ont tendance à buter. Il faut jouer sur leurs inclinaisons. Plus, elles sont à plat, plus elles ont tendance à tout arracher. Normal, c'est mécanique. Si on sert trop, on casse les pieds aussi»*, nuance-t-il. Par contre, il n'y a pas d'entretien à faire. Le couplage avec le rognage est possible, mais ces travaux ne tombent pas forcément en même temps !

Il pourrait aussi être couplé avec une tondeuse, mais c'est assez volumineux, il faut donc avoir assez de place sur le porte-outil. Cette année, Stéphane et Richard patientent. *«On fera un passage avant les vendanges. Si il pleut, on laissera»*, car *«si on les sort avec de l'humidité, cela bourre en dessous»*, conclut Stéphane.

CÉDRIC MICHELIN

Rotavator inter-rang
«Il faut de l'expérience»

Le rotavator ou houe rotative est un outil conçu à la base pour enfouir les prairies. Il s'est adapté à la viticulture. Son objectif est de couper les racines et de travailler le sol en surface, dans l'inter-rang. Il permet de passer dans tous types de sol, mais dans des conditions parfois différentes. Le gros avantage de ce matériel est qu'il permet de passer, en étant efficace, quand il y a beaucoup d'herbe, ce qui n'est pas possible avec les griffes. Gilles Mathias s'est installé en 1986 sur le domaine familial à Chaintré. Pour entretenir les sols, il essaye différents matériels. *«Sous les rangs, j'utilise des disques, des interceps Boisselet®, des fleurimatic, ... Entre les rangs, j'utilise généralement des griffes. Souvent, dès que je griffe, j'essaie de faire un autre travail, comme le rognage, pour gagner du temps. Pour le travail sous le rang, c'est «plus compliqué»*. Avec le recul, il admet que le travail du sol paraît *«simple»* mais *«il faut de l'expérience pour maîtriser. Et il faut être réactif pour passer au bon moment»*.

Nettoyer et égaliser le sol

Il décide donc d'acheter d'occasion un rotavator. Pourquoi ? *«J'avais plutôt tendance à faire des buttages avec mes disques mécanisés et disques Razol. Et par endroit, cela ne rentrait pas et j'avais du mal à détruire l'herbe»*. Il cherchait donc un matériel pour travailler dans le rang, autre que des griffes. L'outil ne lui permet pas cependant de s'approcher *«trop»* sous le rang alors qu'il pensait pouvoir au départ. Les disques *«découpent mieux»* l'herbe et donc il *«ne s'en sert pas tous les ans»*, reconnaît-il. Le but n'est pas d'aller trop profond et ça reste un travail superficiel. *«Ça permet de nettoyer et d'égaliser le sol»*, rajoute Gilles.

Il ne cherche pas non plus à faire *«trop»* de travail du sol car il vendange à la machine. Il veut également pouvoir sulfater sans trop de problèmes et limiter les risques d'érosion. L'outil tourne en effet dans le sens de l'avancement de l'enjambeur. En le passant un rang sur deux, il estime que c'est un *«bon compromis»*, voire *«primordial»* certaines années.

Ni trop vite, ni trop lent

Côté contraintes, pour le passer, il ne faut pas que le sol soit trop sec : sinon, les lames ne rentrent pas dans le sol, ni trop humide. Dans les sols caillouteux, il faut que ce soit un peu plus humide. *«Mais globalement, je peux le passer dans toutes mes parcelles. Je ne le passe pas systématiquement, c'est un peu un outil de dépannage, quand j'ai un couvert d'herbe trop important par exemple. J'aime autant passer les griffes, mais quand il y a trop d'herbe, le rotavator nettoie mieux et passe plus facilement»*. Dernier inconvénient, cela fait une semelle. Il compte 2 à 3 h pour faire un hectare. Pas trop vite pour ne pas faire de poussière, pas trop lentement, pour ne pas faire de terre fine, problématique pour l'érosion dans ses coteaux. L'outil n'est pas très large, à peine une largeur d'environ 50 cm.

Au final, Gilles pense que pour bien entretenir le sol, *«il faut avoir pas mal d'outils différents, et utiliser l'un ou l'autre en fonction des conditions de l'année»*. Il recherche donc encore d'autres outils pour être plus efficace entre les ceps. Il compte notamment tester un intercep rotatif starmatic de chez boisselet l'an prochain…

CÉDRIC MICHELIN



Emploi

Embaucher un apprenti en 2015: vous êtes-vous posé la question ?


Réussir

Oser embaucher un salarié en recrutant un apprenti peut être une opportunité cette année, puisqu'une nouvelle mesure financière vient compléter le dispositif de soutien à l'apprentissage. Le maître d'apprentissage a un rôle important de formateur et de tuteur dans cet enseignement complet basé sur l'alternance et l'acquisition de savoirs et de savoir-faire en entreprise. L'apprentissage permet à un jeune de préparer un diplôme en ayant un statut de salarié.

Quel est l'intérêt pour une entreprise d'embaucher un apprenti ?
Accueillir un apprenti dans son entreprise, c'est :
- disposer de main d'œuvre supplémentaire tout au long de l'année.
- permettre de mieux s'organiser et de ne pas travailler seul
- partager son expérience et transmettre ses savoirs et savoir-faire pratiques
- l'opportunité de trouver un futur salarié ou associé et d'apporter du sang neuf dans l'entreprise.
- c'est donner le goût à un jeune d'intégrer le secteur agricole

Qui peut être apprenti ?
Tous les diplômes peuvent se préparer par apprentissage, du CAP au BTS ou la licence, en passant par le Bac Pro ou le BP REA. (Liste des CFA et des formations sur «Fiers d'être apprentis» : http://apprentissage.region-bourgogne.fr.

L'apprenti doit être âgé de 16 à 26 ans (dérogation possible à 15 ans si la scolarité de 3ème est intégralement terminée).

Comment trouver un apprenti ?
Vous pouvez être sollicité par un jeune mais vous pouvez aussi vous adresser aux CFA.(Liste des CFA sur site http://apprentissage.region-bourgogne.fr).
Vous pouvez aussi déposer une offre ou consulter les demandes sur la bourse régionale inter consulaire d'emploi en apprentissage : http://apprentissage.region-bourgogne.fr

Quelle est la durée du contrat ?
Le contrat d'apprentissage est conclu pour la durée qui permet de préparer le diplôme : généralement 2 ans pour un BP REA ou un BTS et 3 ans pour un Bac Pro.

Combien de temps l'apprenti sera t'il en entreprise ?
L'apprenti est dans l'entreprise de 27 à 32 semaines par an (une fois décomptées les périodes en formation et de congés). A titre d'exemple, en Bac Pro sur 3 ans, le jeune sera 55 semaines en centre sur les 3 ans (15 en seconde, 20 en première et 20 en terminale).

Combien coûte un apprenti ?
Embaucher un apprenti représente un coût pour l'entreprise. Il faut raisonner ce coût en intégrant les aides de l'Etat et du Conseil Régional.
De nouvelles mesures de simplification administrative ont allégé les démarches :
Les obligations de sécurité prévues au code du travail restent applicables (évaluation des risques, santé et sécurité au travail, encadrement)
Certains travaux sont réglementés pour les apprentis de 15 à 18 ans. L'entreprise ne fait plus de demande de dérogation individuelle liée à l'apprenti mais fait une déclaration unique de dérogation liée à l'entreprise avec une validité de 3 ans. Il n'y a plus à attendre l'autorisation par l'Administration, car la dérogation devient applicable dès l'accusé de réception de la demande. Pour plus d'informations (www.bourgogne.direccte.gouv.fr)

PÔLE FITE CHAMBRE D'AGRICULTURE

Année du contrat	Moins de 18 ans	18-20 ans	21 ans et +
1ère année	25 à 35% du Smic	41% du Smic	53% du Smic
2ème année	37 à 41% du Smic	49% du Smic	61% du Smic
3ème année	53 % du Smic	65% du Smic	78 % du Smic

Le dispositif d'aides versées par l'Etat et le Conseil Régional, les exonérations de charges sociales et le crédit d'impôt permettent de réduire le coût à charge de l'entreprise. Le détail des aides est consultable sur le site du Conseil Régional de Bourgogne (www.region-bourgogne.fr) rubrique formation professionnelle/ apprentissage.

MESURES (applicables aux entreprises de moins de 11 salariés)	**MONTANT**	**PÉRIODICITÉ**	**CONDITIONS**
Prime à l'apprentissage (Conseil Régional)	1000 €	Par année de formation	Pour tout nouveau contrat
Aide de recrutement (Conseil Régional)	1000€	Une fois en début de contrat	Premier apprenti ou apprenti supplémentaire
Aide pour la formation des Maîtres d'apprentissage (Conseil Régional)	500€	Une fois en début de contrat	Avoir suivi la formation MA
Aide TPE Jeune apprenti (État)	4400 €	Pour la première année de contrat	Apprenti mineur - de 18 ans au démarrage du contrat
Crédit d'Impôt	1600€	Pour la première année de contrat	
Exonération de charges sociales	La quasi totalité		

Un exemple concret : (sur la base du SMIC horaire à 9.61 € au 01/01/2015) Afin d'approcher plus concrètement le coût réel de l'apprenti, prenons l'exemple théorique d'un jeune né le 01/07/1999, qui signe un contrat de 3 ans le 01/07/2015 dans une entreprise agricole ou viticole pour préparer un BAC PRO en 3 ans.

		Salaire + cotis° AT/MP	Aides
1ere année	35 % SMIC = 510,14 € / mois	**6300 €**	**8500 €**
2eme année	41 % SMIC = 597,60 € / mois	**7300 €**	**1000 €**
3eme année	65 % SMIC = 947,41 € /mois	**11600 €**	**1000 €**
Total (3 ans)		**25200 €**	**10500 €**

Ainsi le coût résiduel sera de 25200 € moins 10500 € soit de l'ordre de 15000 € pour les 3 ans, soit 5000€/an pour 27 à 32 semaines de travail / an. Ceci correspond à un coût horaire d'environ 5 euros.

▶DES PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE



SAS La vallée Channy
58150 Garchy
Épandage amendements solides
Jean-Baptiste Mourlon
07 88 58 29 82

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Machinisme

Formation Chapuis Frères: l'importance de l'alimentation en système de traite robotisée



Lors d'une réunion du club des éleveurs VMS, les Ets Chapuis Frères, concessionnaires Delaval sur l'Yonne, la Côte d'Or et le sud de l'Aube, ont organisé une formation le 19 juin dernier, sur les spécificités de l'alimentation en système de traite robotisé. Christophe Lebret, ingénieur conseil en robot de traite, a montré l'importance de la construction d'une ration adaptée aux troupeaux trais au robot. En fonction des différents niveaux de lactation du troupeau, une ration optimisée engendrera une bonne circulation des animaux autour du robot VMS. Cette construction de ration, permet de réaliser des économies assez substantielles : plus la circulation des animaux sera guidée vers le robot et moins le cout de concentré sera élevé, concept prioritaire chez Delaval.
Au cours de cette journée, de nouveaux éleveurs ont rejoint ce club, qui compte des éleveurs adeptes du robot VMS depuis 7 ans. Alexis Chapuis, commercial de l'entreprise, a également fait une présentation des nouveautés sur le robot VMS : laboratoire lait, appelé Herd Navigator, pour conserver tout au long de la lactation une bonne reproduction, une bonne santé mammaire et un bon équilibre alimentaire pour chaque vache ; la caméra de vision morphologique, pour suivre l'état corporel de chaque vache ; ainsi que le robot repousse fourrage JOZ. Les éleveurs ont apprécié l'ambiance chaleureuse et professionnelle qui permet à chacun de témoigner sur sa conduite de troupeau et d'échanger avec ses confrères. Chacun s'est promis de mettre en application, dès son retour sur sa ferme, les connaissances technico économique acquises lors de cette journée, très bien organisée par les Ets Chapuis Frères, 21450 St Marc Sur Seine.
Contact :
Alexis Chapuis : 07 78 87 26 57

Sarl Ponge

Un nouveau plateau semi-porté

Le SP 1027 S vient enrichir la gamme des plateaux semi portés du constructeur de Guipy. Ce véhicule d'une longueur de 10 m de plancher est équipé d'un tridem à bielle et de son troisième essieu suiveur. Ses 3 essieux en corps carré 100 x 100, 8 axes, les 6 freins de 350 x 90 et sa flèche à ressort 13 lames lui permettent d'atteindre un PTAC de 26 T 500. En options sont disponibles les ridelles fourragères, les remplacements pneumatiques, ainsi que la béquille hydraulique.



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 04/08/2015	Bourg-en-Bresse 04/08/2015	St Christophe-en B. 29/07/2015	National 27/07 au 02/08/15
Vaches viande (V)	U	-	NC	4.12 €	4.07 €
	R	3,38 €	3,75 €	3,85 €	3,69 €
	O	-	3,55 €	-	3,40 €
Vaches mixte (M)	U	-	NC	-	4,07 €
	R	3,45 €	3,35 €	-	3,38 €
Vaches lait (L)	O	-	NC	-	3,06 €
	P	2,82 €	2,75 €	-	2,80 €
Génisses VML	U	4,18 €	4,35 €	4,65 €	4,32 €
	R	3,93 €	3,90 €	4,08 €	3,81 €
	O	-	3,40 €	-	3,32 €
Taureaux VML	URO	-	2,50€	2,82 €	2,65 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Pas de cotations cette semaine

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 11/08/015

Broutards 6-12 mois	E	U	R
-200 kg	-	-	3,36
200-250 kg	-	3,53	-
250-300 kg	-	3,37	3,19
300-350 kg	-	2,93	2,88
350-400 kg	-	2,75	-
400-450 kg	-	2,78	-
450-500 kg	-	-	-
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R
200-250 kg	-	-	-
250-300 kg	-	2,63	-
300-350 kg	-	-	-
350-400 kg	-	-	-
Taurillons 12-18 mois	E	U	R
300-350 kg	-	-	-
350-400 kg	-	-	
400-450 kg	-	2,57	-
450-500 kg	-	-	-
500-600 kg	-	-s	-
600 kg et +	-	-	-
Génisses 12-24 mois	E	U	R
300-350 kg	-	-	-
350-400 kg	-	-	-
400-450 kg	-	2,35	-
450 kg et +	-	-	-
Taureaux	E	U	R
+500 kg	-	1,65	-
Vaches	E	U	R
- 5 ans	-	2,08	1,90
5 -10 ans	-	2,07	1,83
+10 ans	-	1,87	1,61
Génisses	E	U	R
24-36 mois	2,95	2,17	-

Bovins : 533
90% de vendus.

Apports restreints en cette semaine du 15 août qui reste traditionnellement une semaine charnière dans le commerce du bétail.

En broutards, les besoins restent majoritairement orientés sur les animaux de moins de 300 kg pour la Turquie.

Le placement reste convenable dans les sujets de plus de 380 kg, peu nombreux pour la saison. Les sujets intermédiaires de 320 à 360 kg sont les plus délicats à placer : ils souffrent en effet d'un niveau de prix trop faible dans les taurillons gras français.

En laitonnes et génisses 18 mois : peu d'offre mais demande siuivie et cours reconduits.

Cours plus femes **en taureaux**
Bonne vente **en vaches lourde** à finir rapidement.
Ambiance plus morose en vaches âgées médiocres et légères, trop coûteuses à engraisser.

NB : nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 10/08

Bovins (278)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
215 à 310 kg	740 - 970	2,95 - 3,46
330 à 425 kg	910 - 1160	2,50 - 2,79
410 à 465 kg	-	-
Taurillons d'herbe		
215 à 395 kg	510 - 950	2,23 - 2,51
400 à 480 kg	-	-
Laitonnes		
190 à 335 kg	450 - 790	2,27 - 2,41
Génisses		
285 à 455 kg (16-24mois)	-	-
460 à 710 kg (24-36mois)	-	-
Taureaux		
825 à 1030 kg	1390 - 1710	1,64 - 1,73
Vaches		
Vaches légères	990 - 1260	
Vaches entre deux	1270 - 1450	
Vaches lourdes	1480 - 1880	

En broutards, la demande est toujours en mâles légers (-320 kg) à des cours plus soutenus. Stabilité des tarifs dans le reste de la catégorie avec peu d'invendus.
En taurillons et génisses d'export, une présentation de qualité moyenne associée à une demande qui s'oriente sur des sujets de qualité engendre une baisse des tarifs et des invendus.
Cours fermes en taureaux.
Vente rapide globale en vaches maigres à des tarifs plus fermes.
NB : Une génisse d'avril 2014 pesant 418 kg vendue 1950 € soit 4,67€ du kilo vif.
Une génisse de février 2013 pesant 618 kg vendue 2930 € Soit 4,74 € Du kilo vif.
Une génisse de janvier 2013 pesant 720 kg vendue 3000 € soit 4,17 € Du kilo vif.

Bovins gras : 13
Génisses de viande : 4,10 à 4,70 € Kg de viande
Présentation de bonne qualité. Les génisses lourdes se placent rapidement à des tarifs qui progressent.

Prochains marchés ovins et bovins le lundi 17 août aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 01/07/2015

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	2,95	2,70
350 à 400 kg	2,85	2,65
400 à 450 kg	nc	nc
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	nc	nc
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	2,40	2,13
Vaches		
- 5 ans	2,07	1,95
de 5 à 10 ans	2,00	1,77
+ 10 ans	-	1,70

Broutards, Laitonnes : Commerce plus calme en broutards, cours reconduits en laitonnes.

Vaches-Génisses : Cours reconduits, bonne demande en vaches fraiches de bonne conformation.

Pas de cotations cette semaine

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 04/08/2015*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,25 €	2,90 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,75 €	2,55 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,70 €	2,55 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €	2,30 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,45 €	2,15 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,35 €	2,15 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,10 €	2,70 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,55 €	2,25 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,45 €	2,15 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,30 €	2,05 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	2,05 €	

Tendance : Vente très difficiles dans les mâles intermédiaires de 320 à 380 kg, voir pas de demande.

Pas de cotations cette semaine

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 27/07/15 au 02/08/15*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,84 €	-
350 kg	-	2,67 €	-
400 kg	-	2,68 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,56 €	-
500 kg	-	2,38 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,50 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,31 €	-

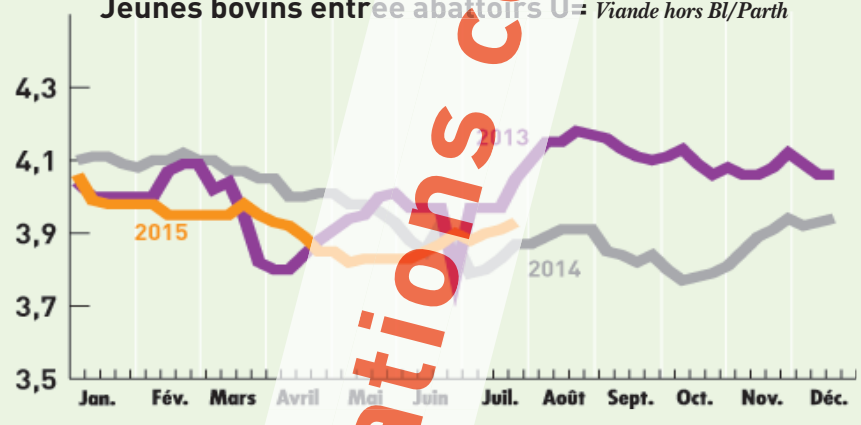
Tendance : Bonne demande à l'export dans l'ensemble.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 27/07/15 au 02/08/15*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,93 €	3,79 €	-			
Races mixte		-	3,53 €	3,52 €	3,50 €	-	
Races lait				-		3,40 €	3,35 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	3,623 €	3,58 €	-
Races lait	-	-	-	-	-	3,28 €	3,28 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,28 €	4,27 €	4,16 €	-			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,25 €	4,24 €	4,15 €	-			
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,51 €	4,41 €	-			
Races mixte	-	-	-	3,61 €	3,55 €	-	-
Races lait					-	3,27 €	3,11 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,263 €	4,54 €	4,29 €	4,11 €			

Tendance : PAS DE TENDANCE.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= : *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 27/07/15 au 02/08/15*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	0+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,96 €	3,93 €	3,94 €	-	-	-	-	
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,74 €	4,33 €	4,21 €	3,90 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg		4,25 €	4,21 €	4,12 €				
Races mixte					3,64 €	3,50 €		-
Races lait							3,19 €	3,10 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	0+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,86 €	4,70 €	4,39 €	4,24 €				

Pas de cotations cette semaine

Tendances SEM. 31 / 2015

Bovins de boucherie

L'ambiance commerciale est lourde dans un contexte sous forte tension et entretenue par les manifestations des éleveurs. Les bonnes femelles Charolaises labels sont stables, mais les ordinaires sont malmenées. La demande se montre un peu plus régulière dans les bonnes Charolaises viandées et de qualité bouchère pour approvisionner les zones de vacances, mais les achats sont très ciblés. La vente est calme pour la marchandise moins bien conformée avec des volumes suffisants face à la rétention dans les élevages et à la sécheresse qui tend à forcer la vente. Les tarifs sont extrêmement disparates en fonction des acheteurs et de l'application réelle des consignes de hausse des abatteurs. En réformes laitières, l'activité commerciale est assez régulière pour les vaches viandées, mais les industriels sont suffisamment aprovionnés en vaches maigres ou sans viande (P-). En jeunes bovins, la demande italienne demeure peu soutenue et les tarifs peinent à décoller malgré la pression des éleveurs. ■

Bovins d'embouche et d'élevage

Les sorties sont un peu plus conséquentes et de qualité hétérogène face au déficit hydrique. Les bonnes femelles lourdes à finition rapide restent normalement sollicitées. Les difficultés d'écoulement sont très marquées dans les animaux maigres et longs à finir. ■

Broutards

Les sorties tendent à progresser avec la canicule et la sécheresse. La vente est fluide dans les mâles légers convenant pour la Turquie où les tarifs sont fermes. Les transactions se montrent plus régulières dans les bons broutards ou taurillons d'herbe, mais le placement est plus difficile dans les Charolais de 330 à 400kg. Les bonnes femelles lourdes et herbées sont stables, mais les tarifs se tassent dans la marchandise de second choix, peu sollicitée par les exportateurs. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Le commerce se stabilise après la forte tension de la semaine passée engendrée par le fort décalage entre l'offre et la demande. Les veaux Frisons, Abondances, Montbéliards ou croisés laitiers convenables se maintienenent. Les veaux légers ou fragiles toutes races confondues restent malmenés. Les bons veaux de race pure ou croisés de haute qualité sont normalement négociés, mais les tarifs sont baissiers pour les animaux de conformation ordinaire. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 10 août) :
«Fluidité du marché en animaux femelles qui doit permettre de poursuivre sur une progression des cours. En Jeunes bovins allaitants, signes de stabilisation du stock en ferme, avec des perspectives de prochaine reprise d'activité autant sur le marché communautaire que national à partir du 15 août.»
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 10 août) :
«Marché toujours aussi actif en animaux mâles et en femelles de premier choix, et un peu moins dynamique pour les autres femelles»

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 20/07/2015*

Agneaux (252)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	2,64 - 3,09	2,42 - 3,00
Gras (38-44 kg)	-	2,59 - 3,09	2,40 - 2,67
Gras (44-50 kg)	-	2,42 - 2,88	2,35 - 2,44
Gras (+50 kg)	-	2,20 - 2,32	-
Laitons (32-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (60	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)			
(+60 kg)	1,25 - 1,54	0,86 - 1,22	-
Divers			
Béliers: 94 à 126 €	1,00 - 2,50		
Agneaux maigres : 83 à 98 €		2,55 - 3,09	
Caprins :			-
Boucs :			

Ovins : 1071
99% de vendus
AGNEAUX : Les conditions climatiques sont peu propices à la présentation d'agneaux de qualité. Malgré tout, les éleveurs font les efforts nécessaires pour soigner et trier leurs animaux. Malheureusement, le commerce n'est pas très dynamique, faute de consommation. Les cours accusent une nouvelle baisse, et se situent à un niveau inférieur à ceux de l'année passée.
BREBIS : L'offre est plus importante, et ne couvre pas les besoins, les cours enregistrent une nouvelle hausse, pour se situer
BELIERS : Demande suivie et cours sans changement.
Effectifs : Agneaux: 790 - Brebis : 256 Béliers : 16 - Caprins : 6 - Divers : 3.
Prochain marché : le lundi 17 août (pesée 6h30 - vente 9h00).

Pas de cotations cette semaine

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 10/08*

Ovins : 188	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	75 - 100	2,34 - 2,78
Agneaux gras	111 - 131	2,13 - 2,95
Brebis	20 - 90	0,48 - 1,19
Béliers	-	-

Vente totale. Placement plus rapide en agneaux à des tarifs plus fermes. Cours reconduits en brebis.
Prochain marché le lundi 24 août aux horaires habituels.

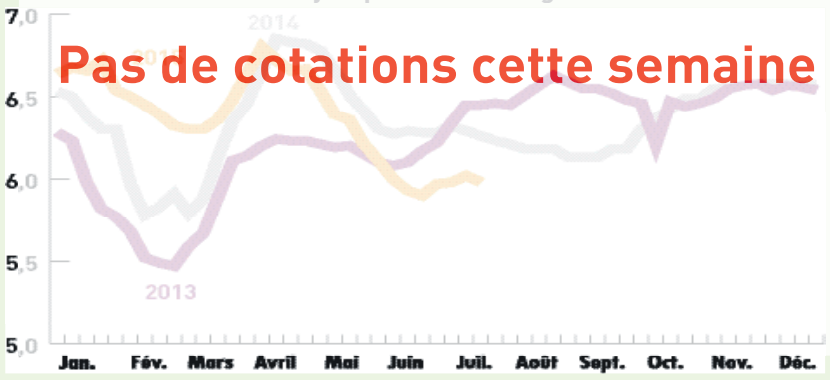
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 27/07/15 au 02/08/15*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,29 €	5,87 €
Couvert	16-19 kg	6,58 €	6,23 €	5,86 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	5,47 €	5,27 €

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 27/07/15 au 02/08/15*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
5,98 €	5,75 €	2,44 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Pas de cotations cette semaine

Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 03/08/2015 au 09/08/2015

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	6,28 -0,02	6,30 =	5,52 0,04	-	-	-	-
	R Var.	5,95 -0,05	5,99 0,01	5,97 -0,02	-	6,26 -0,04	6,33 0,03	6,38 0,03	-
	O Var.	-	-	-	-	6,07 0,07	6,06	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,24 0,06	6,21 0,03	5,36 -0,03	-	6,34 -0,24	6,22 -0,09	5,56 0,03
	R Var.	5,95 0,11	6,01 -0,04	5,98 -0,02	5,26 -0,05	6,26 -0,03	6,22 -0,01	6,04 0,02	5,62 0,08
	O Var.	5,92 0,18	-	-	-	5,90 0,03	5,89 0,03	5,70 0,05	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	4,63	-		5,49 0,02	5,32	-
	O Var.	-	-	-	-	-	5,38 0,11	-	-

Zone nord : Commerce un peu plus dynamique en agneaux entraînant un raffermissement des cours pour les conformations U et R, prix des agneaux O jugés non significatifs par les membres de la commission. Marché dynamique en très bonnes brebis destinés à l'export . **Zone sud :** Marché estival, cours stables.

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 49 à 52
Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues	Prix moyen en €/kg[2]	Prix minimum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
49-50/2014		204 700	0,21	-	-	6
51-52/2014		9470	-	-	-	6

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. Ne sont comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

Pas de cotations cette semaine

Bourg-en-Bresse du 19 janvier 2015

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 5,00 à 6,00 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 7,80 à 8,40 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : ... 7,00 à 7,50 euros/pièce
Pigeons : 6,50 à 7,00 euros/paire
Pintades : 8,50 à 8,00 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif)
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,00 à 4,50 au kg vif
Lapins : 4,00 à 4,50 au kg vif
Œufs : 2,50 à 3,00 la douzaine

Foin de Crau
(euros/ tonne HT - Hors transport)
Récolte 2015

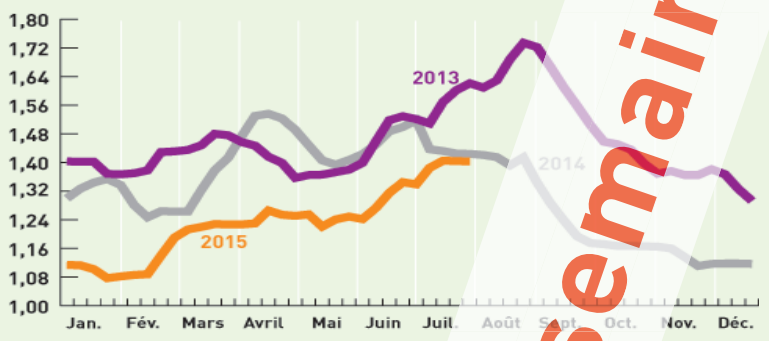
	Petites balles	Grosses balles
1re coupe	170 à 180 €	150 à 160 €
2e coupe	170 à 180 €	150 à 160 €
3e coupe	-	-

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (12428 porcs présentés) — *Cotations du Lundi 3 août 2015*
prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,403 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 24/07 au 30/07/15*
1,623 €/kg/carcasse euros

Plérin du lundi



Pas de cotations cette semaine

Veaux

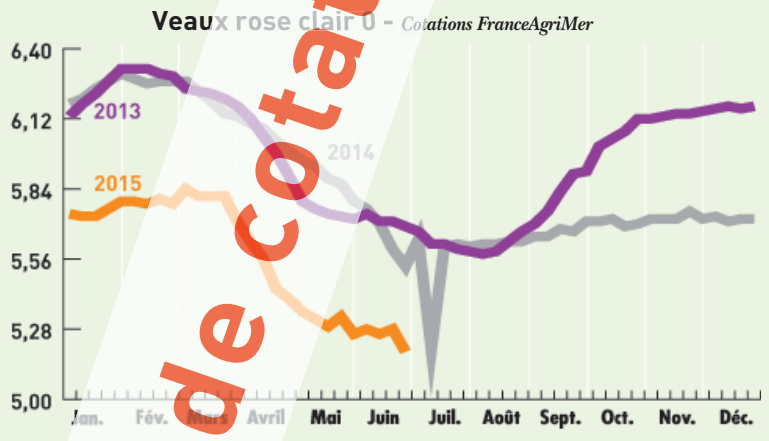
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 27/07/15 au 02/08/15*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	-		-
U	-	7,13 €	6,04 €	-
O	-	5,19 €	4,19 €	3,21 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 3/08/15 au 7/08/15*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	112	430-600 €	290-410 €	230-330 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		275-380 €	225-275 €	140-170 €	90-110 €
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		440-530 €	285-365 €	230-280 €	110-150 €
St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)*		560-650 €	410-480 €	280-320 €	150-180 €
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	691	280-330 €	170-260 €	50-150 €	20-70 €

Veaux rose clair U - *Cotations FranceAgriMer*



Pas de cotations cette semaine

Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 27/07/15 au 02/08/15*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	2,58 €	2,55 €	1,65 €	-
Bons	2,38 €	2,10 €		

Céréales

Marché du 06 août 2015

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur.
BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	76/220/11 mini	4 de Sept.	176 à 178	N	C
Aube/Yonne	76/220/11 mini	août-déc.	170	N	C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 62-63 kg/hl	août-déc.	154	N	C
Sud Côte-d'Or	63-64 kg/hl	sept.-déc.	155	N	C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte-d'Or/Haute-Saone	50 kg/hl	août	165.	N	C
Aube/Yonne	50 kg/hl		inc.		C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte-d'Or/Haute-Saône		août-sept.	152	N	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2014**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne/		oct.-déc.	174	N	C
Sud Côte d'Or/Saône et Loire		août-sept.	157	N	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or/Saone et Loire		3 d'oct.	170	N	C
POIS	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne		août-sept.	230	V	C
Côte d'Or		août-sept.	230	V	C

Achat-Vente

Fourrage

MARGARON
SOLUTIONS FOURRAGES
Maïs ensilage en vrac ou enrubanné, corn gluten feed, divers co-produits…
Livraison + Conseils personnalisés partout en France
Contactez Gilles Lagneau au 06 20 36 74 49

Divers

Maître MOUNTA
Voyant Médium Guérisseur
Résout vos problèmes d'amour. Retour express de l'être aimé, fidèle et soumis. Chance. Protection contre les mauvais sorts (voir ses ennemis à genou). Désenvoutement, etc…
Résultat rapide et garanti. Discrétion assurée.
07 53 18 33 43

INVESTISSEZ dans le GÈNE SANS CORNE (SC) pour vous faciliter la vie!
A VENDRE 12 EMBRYONS CHAROLAIS
D'IPAINE (Cabar SC) x Exotic SC.
75% de produits SC attendus dont 1/3 d'homozygotes.
Prix : 250€ l'embryon + frais de mise en place
Produits chez Bernard Detronchet (58) 06 07 81 98 71

Offre

Emploi





InfoServices Annonces Légales

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

SELARL FULTURIS
Maître Olivier CELLE
23, rue du Bon Pasteur
72000 Le Mans.

SODIM INDUSTRIE

Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 212 585 Euros
Siège Social : 21250 Pagny-le-Château
422 284 539 RCS Dijon.

Changement de Président.

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 9 juillet 2015, la Société BML, SARL au capital de 10000 euros, dont le siège social est situé 124, rue Basse Lande – 44115 Basse Goulaine, immatriculée sous le numéro 797 498 771 RCS Nantes, a été nommée, à compter du 9 juillet 2015, en qualité de Présidente en remplacement de la Société FINANCIERE NOUVEAU MONDE.

Pour avis.

Le Président.

AL213315201

MODIFICATION DE CAPITAL

BENVIC EUROPE SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 11.197.500 Euros
Siège social : 57, avenue de Tavaux
21800 Chevigny-Saint-Sauveur
344 713 839 R.C.S. Dijon

Aux termes d'un procès-verbal en date du 22 juin 2015, l'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 994.980 euros, pour le porter de 11.197.500 euros à 12.192.480 euros, par création de 66.332 actions nouvelles d'une valeur nominale de 15 euros.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

L'inscription modificative sera portée au RCS de Dijon.

AL213315202

DONTRANSEXPRESS

SARL au capital de 5 000 €
porté à 20 000 €
5 rue du Bief du Moilin
21600 Longvic
788 422 731 RCS DIJON

Par décision du 30/06/2015, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 15 000 € par apport en numérique :

Ancienne mention : Capital social 5 000 €

Nouvelle mention : Capital social 20 000 €

AL213315205

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

GROUPE ADAMAS

société civile
au capital de 760 000 euros
Siège social : Beaune (21200),
6 Rue des Tonneliers
792 871 378 RCS Dijon

Suivant délibération de l'assemblée générale du 9 juillet 2015, il a été décidé de réduire le capital social d'un montant de 270 800 € pour le ramener à 489 200 € .

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

AL213315207

MODIFICATION DE STATUTS

GAEC DES ORMEAUX

Société civile
21510 Meulson
322 106 451 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 11/07/2015, la collectivité des associés a décidé :

• d'augmenter le capital de 206 715 euros pour le porter à 974 580 euros.

• d'agréer Monsieur VION Adrien, demeurant 8 chemin es Meix – 21330 Cerilly, comme co-gérant de la société,

• d'agréer Monsieur BORNOT Jean-Bernard, demeurant à 21510 Aignay Le Duc, comme co-gérant de la société.

Le tout à compter des présentes.

Pour avis, La gérance.

AL213315166

CESSION

ROUGIER CONSEILS
Société d'Avocats
au Barreau de Mulhouse
64, rue Jacques Mugnier
68200 Mulhouse
Tél. : 03.89.33.44.44

CESSION DE BRANCHE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Dijon du 29 juillet 2015, enregistré au S.I.E. de Dijon Nord, le 05 août 2015, sous Bordereau n° 2015/1 908-Case n°7 - Ext.6059, la société Montchapet AUTOMOBILES, société par actions simplifiée au capital de 1 520 325 EUR, dont le siège est à 21000 Dijon - 14, rue des Ardennes, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 404 409 955, a vendu à la société ESPACE PREMIUM, société par actions simplifiée au capital de 120 000 EUR, dont le siège est à 21300 Chenôve - 7, rue Paul Langevin, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 337 709 307, la branche de fonds de commerce d'exploitation de la concession automobiles MAZDA et de réparateur agréé de véhicules de marque MAZDA, sise et exploitée à 21000 Dijon - 14, rue des Ardennes, moyennant le prix principal de soixante quinze mille euros (75 000 EUR), s'appliquant aux éléments incorporels à hauteur de soixante neuf mille euros (69 000 EUR), et aux éléments corporels à hauteur six mille euros (6 000 EUR).

Le transfert de propriété et l'entrée en jouissance ont été fixés au 29 juillet 2015, date à laquelle la branche de fonds énoncée ci-dessus sera transférée à 21300 Chenôve - 7, rue Paul Langevin.

Les oppositions seront reçues, par acte extrajudiciaire exclusivement, au Cabinet d'Avocats FILEAS à 21000 Dijon - 14, rue Jean de Cirey, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales, sous peine de forclusion.

Pour avis,

Murielle ROUGIER

Avocat

Conseil en Droit des Sociétés

et en Droit Fiscal

AL213315105

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

DUOCENTRIC

Société Civile
Au capital de 110 euros
Siège social :
1, impasse Capitaine Heym
21000 Dijon
RCS Dijon 750 665 937

Aux termes du procès verbal de l'Assemblée Générale Mixte en date du 19 juin 2015, il a été pris acte de la nomination en tant que cogérant à compter du même jour de Monsieur Hugues Charles demeurant 10 bis avenue Foch 59420 Mouvaux ; en remplacement de Monsieur Baulot Emmanuel-Charles démissionnaire.

Aux termes de la même assemblée, il a été décidé d'augmenter le capital de la société pour le porter de 110 à 120 euros, par apport en numéraire.

Pour Avis

AL213315206

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BARJON : Terre et Landes - Objectif : Maintien du fermier en place.

3 ha 34 a 30 ca - Champs du bois d ais : ZD-30 - Le chassignole: ZD-7(J)-7(K)-8(J)-8(K) - Le village: B-200 - Les champs du bois d ais: C-86

CHARREY-SUR-SEINE : Bois et landes en AOC Bourgogne

2 ha 28 a 22 ca - Derriere foiseuil: ZP-12 - En beauregard: ZN-23 - La cendrine: ZN-69(J)-69(K) - Le coteau de juliers: G-114-150 - Les coteaux de vaux: ZO-37

CHASSAGNE-MONTRACHET : AOC Chassagne Montrachet 1er Cru «Abbaye de Morgeot» - Objectif maintien de l'exploitant en place.10 a 70 ca - Morgeot: AS-147[134] - 10 a 19 ca - Morgeot: AS-152[82]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 31/08/2015 à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 Saint-Apollinaire, Tél.: 03 80 78 99 89 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL213315204

DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL DE BARMONT

société civile en liquidation
au capital de 106 845 €
Siège social : 21510 Meulson
351 766 332 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 11/07/2015, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé en qualité de liquidateur, Monsieur BORNOT Jean-Bernard, demeurant à Aignay Le Duc (21), et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à 21510 MEULSON, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, Le liquidateur.

AL213315165

SARL A.J. RECOUVREMENT

Société à responsabilité Limitée
Au capital de : 12 000 EUROS
Siège social : Chez Madame Isabelle DECHAUME,liquidateur
20D rue Majnoni d'Intignano
21121 Fontaine Les Dijon
RCS Dijon B/520242421

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société sus visée en date du 04/08/2015, les associées ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et déchargé de son mandat de liquidateur Mme Isabelle DECHAUME, dmt à Fontaine Les Dijon (21121) 20D rue Majnoni d'Intignano, à compter du jour de l'Assemblée

Les comptes définitifs du liquidateur seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis - Le Liquidateur.

AL213315203

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractèristiques suivantes :

Forme juridique : SCI

Dénomination : SCI SAINT ANDRÉ DES ARTS

Siège social : 8, route de Troyes 21121 Darois

Objet : L'acquisition, l'administration et la location d'immeubles et de terrains.

Durée : 99 ans

Capital social : 3 000 euros

Apports en numéraire : 3 000 euros

Gérant : SARL de Wailly 2bis, rue du Cap vert 21800 Quetigny

Cession de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles entre associés, un agrément est nécessaire pour la vente à un tiers extérieur.

Immatriculation : au RCS de Dijon

AL213315192

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme juridique : SCI

Dénomination : SCI DELTA BERBISEY

Siège social : 8, route de Troyes 21121 Darois

Objet : L'acquisition, l'administration et la location d'immeubles et de terrain.

Durée : 99 ans

Capital social : 3 000 euros

Apports en numéraire : 3 000 euros

Gérant : Sarl de Wailly 2bis rue du Cap vert 21800 Quetigny

Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, un agrément est nécessaire pour la vente à un tiers extérieur.

Immatriculation : au RCS de Dijon.

AL213315193

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme juridique : SCI

Dénomination : SCI DELTA LONGEAULT

Siège social : 8, route de Troyes 21121 Darois

Objet : L'acquisition, l'administration et la location d'immeubles et de terrain.

Durée : 99 ans

Capital social : 3 000 euros

Apports en numéraire : 3 000 euros

Gérant : Sarl de Wailly 2bis rue du Cap vert 21800 Quetigny

Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, un agrément est nécessaire pour la vente à un tiers extérieur.

Immatriculation : au RCS de Dijon.

AL213315194

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 15/07/2015, il a été constitué une SASU dénommée : DROUHIN ISABELLE

Nom commerciale : CHEZ ISA

Capital : 1.000,00 euros

Siège : La croix de Molphey 21210 Molphey

Objet : Restaurant bar

Président : Mme DROUHIN Isabelle, Hameau de Romeneau , 21 La Roche-en-Brenil

Durée : 99 ans au RCS de Dijon.

AL213315197

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donnée de la constitution de la SARL UNIPERSONNELLE : "LOÏC AUTOMOBILE" au capital de 1000 euros.

Siège social: 3 Rue de la Fabrique 21560 Couternon.

Objet: Achat, revente et reprise de tous véhicules à moteur.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Gérante: Mme Jade Rolland née Genin demeurant 3 Rue de la Fabrique 21560 Couternon nommée pour une durée indéterminée.

AL213315198

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination: NUSPI

Forme: SASU à capital variable

Capital initial: 500 euros

Capital min: 500 euros

Capital max: 1000000 euros

Siège: 56 rue Estienne D'orves 21240 Talant

Objet: Pose de menuiseries et de charpentes, fabrication de charpentes et d'autres menuiseries.

Durée: 99 ans

Président: M. Spileers Emmanuel, 56 rue Estienne D'orves 21240 Talant.

La cession des actions de l'associé unique est libre. Chaque action donne droit à une voix. RCS: Dijon

AL213315199



NIÈVRE

NOMINATION

CLINIQUE CHIRURGICALE DU MORVAN

Société anonyme au capital 53.358 Euros
Siège social :
49 boulevard Jérôme Trésaguet
58000 Nevers
315 564 443 RCS Nevers

Par délibération d'assemblée générale ordinaire en date du 18 juin 2015, les actionnaires ont nommé, en qualité d'Administrateur, en remplacement de la société CLINIQUE DU SAINT COEUR démissionnaire pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, Mme Geneviève LALLIER GOLLET demeurant, 44 rue Brunier Bourbon 78400 Chatou.

Les actes seront déposés près le greffe du tribunal de commerce de Nevers.

AL583315197

MODIFICATION DE CAPITAL

SCP J.P JACOB et C.THEVENY
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

SARL MF2B

Suivant acte reçu par Me Christophe THEVENY, Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire, le 15/7/2015, enregistré à Nevers le 4/8/2015 bord n° 2015/774 case n° 1, extrait 1826,

Le capital social de la SARL MF2B dont le siège social est à Donzy (Nièvre) 4 rue des Forges, immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 811 417 427, qui était de 6.000 EUROS a été porté à 7.600.110 euros au moyen d'un apport en nature de 7.594.101 euros et d'un apport en numéraire de 9 euros, effectués par les associés.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

Pour avis

Me THEVENY, Notaire.

AL583315202

SOCIETE GILLET

SARL au capital social de 7 774,90 Euros
Siège social : Zone Industrielle
58640 Varennes
383 950 268 RCS Nevers

Décision : AGE en date du 07 août 2015
Objet : augmentation du capital social
Ancienne mention : 7 774,90 euros
Nouvelle mention : 13 740 euros.

Pour avis.

AL583315210

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP J.P JACOB et C.THEVENY
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

MODIFICATION DE RÈGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me C.THEVENY, Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire, le 17/7/2015,

Mr MAGRON Pierre Jacques Michel et Mme AVRILLON Jacqueline Claude, son épouse, demeurant ensemble à Pouilly-sur-Loire (Nièvre) 20 route de l'Abbaye «Le Bouchot d'en Haut», mariés à la mairie de Saint-Ouen-l'Aumône (95310) le 27 mars 1971 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable,

Ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de 3 mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me THEVENY, Notaire à Cosne Cours sur Loire.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour avis.

Me THEVENY, Notaire.

AL583315207

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

ELEXIA ASSOCIES
Société d'Avocats
15 rue Adam Billault –
BP 70110 58001 Nevers Cédex
Tél : 03 58 57 01 60
Fax : 03 58 57 01 69

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le mardi 15 septembre 2015 à 10H30
Au Tribunal de Grande Instance
de Nevers,
Palais de Justice – 58000 Nevers

A l'initiative de **Madame Ghislaine De Francolini Epouse Le Gentil**, née le 03 Novembre 1943 à Marrakech (Maroc), demeurant à 516 rue des Primevères à Hossegor (40150),

Ayant pour Avocat **Maître Josiane Monteiro**, Avocat au Barreau de Nevers, membre de la SELAS ELEXIA ASSOCIES, demeurant 15 rue Adam Billault à Nevers (Nièvre).

Vente aux enchères publiques en un seul lot des biens sis :

Commune de Lucenay les Aix : constitué de bâtiments d'habitation et d'exploitation ainsi que diverses parcelles, cadastrés :

Section D n° 421 «Locaterie Boudot» pour 92a 20ca

Section D n° 422«Locaterie Boudot» pour 92a 45ca

Section D n° 424 «Locaterie Boudot» pour 33a 71ca

Section D n° 425 «Le Paturail des agneaux » pour 3ha 91a 10ca

Section D n° 426 «Le Paturail des agneaux » pour 66a 68ca

Section D n° 427 «Le Petit Mechin» pour 3ha 11a 10ca

Section D n° 428 «Le Petit Mechin» pour 18a 51ca

Section D n° 429 «Le Petit Mechin» pour 28a 10ca

Section D n° 430 «Le Petit Mechin» pour 68a 84ca

Section D n° 431 «Le Petit Mechin» pour 31a 35ca

Section D n° 432 «Le Petit Mechin» pour 34a 44ca

Section D n° 433 «Le Petit Mechin» pour 12a 50ca

Section D n° 434 «Le Petit Mechin» pour 7a 78ca

Section D n° 435 «Le Petit Mechin» pour 23a 36ca

Section D n° 436 «Le Petit Mechin» pour 65a 04ca

Section D n° 437 «Le Petit Mechin» pour 12a 20ca

Section D n° 438 «Le Petit Mechin» pour 1ha 39a 40ca

Section D n° 439 «Le Petit Mechin» pour 2ha 11a 76ca

Section D n° 440 «Le Champ de la Grange» pour 1ha 81a 60ca

Section D n° 441 «Le Champ de la Grange» pour 3ha 08a 82ca

Section D n° 442 «Les Fonds Blancs» pour 23ha 72a 70ca

Section D n° 1960 «La Locaterie Boudot» pour 16a 24ca

Mise à prix : 95.000,00 €uros

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de Nevers.

Fait à Nevers, le 30 juillet 2015.

Signé : Josiane MONTEIRO

Pour tous renseignements, s'adresser :

- Au Cabinet de Maître Josiane MONTEIRO, Membre de la Société ELEXIA ASSOCIES, Avocat au Barreau de Nevers, dont le Cabinet est à Nevers (58000) – 15 rue Adam Billault ; Tél : 03 58 57 01 60, où le Cahier des Conditions de Vente peut être consulté.
- Au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance où le Cahier des Conditions de la Vente est déposé et peut être déposé.
- Les visites seront effectuées le Mardi 8 septembre 2015 à 09h30 par Maître Aude BONNET, Huissier de Justice à Nevers (58) ; Tél 03 86 36 13 00.

AL583315199

MODIFICATION DE STATUTS

OFFICE NOTARIAL DE CLAMECY
(58500)

L'IMMOBILIERE DU SAUZAY

L'IMMOBILIERE DU SAUZAY, société civile au capital de 10 000 €, dont le siège est à Corvol L'Orgueilleux (Nièvre), Quartier de la Gare, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le numéro 499 229 961,

Par assemblée générale extraordinaire du 4/08/2015, les associés ont décidé, à compter du 01/08/2015 :

1/ de modifier l'objet social comme suit:

La société a pour objet :

- l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,
- la prise de participation dans toutes sociétés immobilières,
- l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

2/ qu'en cas de démembrement, le droit de vote appartiendra à l'usufruitier tant aux assemblées générales ordinaires qu'extraordinaires, auxquelles le nu-propriétaire sera néanmoins convoqué, sauf pour les décisions de dissolution, liquidation et affectation du boni de liquidation où il est réservé au nu-propriétaire.

3/ modifier en conséquence les articles 2 et 19 des statuts

Pour avis

Me Guillaume Dinet.

AL583315195

CHAMPEAU CASANAVE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 762.727,29 euros
Siège social : 64, Rue du 4 septembre
58600 Fourchambault
337 516 587 RCS Nevers

Décision du 31 juillet 2015 Remplacement du Président à compter du 1er août 2015

Ancienne mention : Président : Monsieur Olivier DAGUIN demeurant 337, Rue Romain Rolland – 58600 Garchizy

Nouvelle mention : La société 2G-FINANCE, société à responsabilité limitée au capital de 3.020.000 ayant son siège social à Seynod (74600) - 93, Chemin des Prés Bouvaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro 509 640 421

Pour avis.

AL583315204

SCP JP JACOB et C.THEVENY
Notaires Associés
14 rue du Maréchal leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

GFA DU DOMAINE DU GUE

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire le 17 juin 2015, enregistré à Nevers le 30/7/2015 bord n° 2015/761 Case n° 1 extrait 1797, contenant cession de parts sociales,

- le siège du GFA DU DOMAINE DU GUE, au capital de 450.000 Euros immatriculé au RCS de Nevers sous le n° 318 476 033, qui était à Oulon (Nièvre) «Le Domaine Neuf» a été transféré à Premery (Nièvre) «Le Gué» à compter du 17/6/2015.
- Il a été nommé comme gérant provisoire de ce GFA : Mr Alexis POUYE dt à Premery (Nièvre) «Le Gué», à compter du 17/6/2015 en remplacement de Mr Claude BONDON, dt à Premery, démissionnaire.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

Pour avis.

Me JACOB, Notaire.

AL583315205

NATAGANOU SARL

au capital social de 120 Euros
Siège social : 4 Avenue du Général Leclerc
58350 Dornecy
504 714 684 RCS Nevers

Le 17 juin 205, l'Assemblée Générale a décidé de modifier l'objet social a :

- La propriété et la gestion de tous biens immobiliers, y compris les locations meublées,
- La location de chambres d'hôtes, gites ruraux.

Le reste sans changement.

Pour avis.

AL583315212

VENTE

Etude de Me CHINCHOLE
Notaire à Luzy

CESSION

Suivant acte reçu par Me jean Chinchole, notaire à Luzy (58), le 6 août, enregistré à Nevers (58) le 10 août 2015, bordereau n° 2015/795 case n°1 ext 1851, E.V.M. AUTOMOBILES, au capital de 43 143,07 €, dont le siège est à Luzy (58170), 4 avenue Hoche, immatriculée au RCS de Nevers sous le n° SIREN 411662679.

A vendu à

JAMOT AUTOMOBILES, Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 2 000€, dont le siège est à Luzy (58170), 4 avenue Hoche, immatriculée au RCS de Nevers, sous le n° SIREN 811878081.

Un fonds de commerce garage, mécanique automobile, réparation et vente d'automobiles, vente de lubrifiants, sis à Luzy (58170) 4 avenue Hoche.

Moyennant le prix de 100 000 €, s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 70 000 €
- au matériel pour 30 000 €

l'entrée en jouissance a été fixée au 6/08/2015.

les oppositions seront reçues chez Jean Chinchole, notaire à Luzy dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion.

Pour avis et mention.

Me Chinchole.

AL583315214

CESSION

Legalys Conseils
Route d'Orléans - BP 89
18230 Saint Doulchard

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date à Saint Doulchard, du 5 août 2015, enregistré à Nevers, le 7 août 2015, bord n°2015/791, case n° 2, Monsieur Bernard, Marcel GILOT, domicilié Mesves sur Loire, 58400, 8 rue des Perriers, a cédé à Monsieur Jérôme, Philippe COTE, domicilié lieudit «Villedonné», 18250 Neuvy Deux Clochers, un fonds de commerce ambulant de produits laitiers (beurre, ½ufs, fromages) commerce de demi-gros, affinage de fromages, exploité exclusivement à titre non sédentaire, connu sous le nom «LE PLATEAU DE FROMAGE» pour l'exploitation duquel le vendeur a son siège de direction à Mesves sur Loire, 8 rue des Perriers, est immatriculé à titre principal au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le numéro 322 831 108 et identifié à l'INSEE sous le numéro 32283110800053, moyennant le prix de 50 000 euros.

Le transfert de propriété et l'entrée en jouissance ont été fixés au 1er septembre 2015.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales, au siège du fonds cédé, soit à Mesves, 8 rue des Perriers et pour la correspondance au cabinet d'Avocat LEGALYS CONSEILS, 2658 route d'Orléans-18230 Saint Doulchard.

Pour avis

AL583315213

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOUP BAR

SARL au capital de 300 euros,
26 rue du Bourg
58240 Luthenay Uxeloup
803 557 313 RCS Nevers

L'AGE du 07/08/2015 a nommé gérant Mme Eveline Vancoppenolle, 3 rte de Limoise

03160 Franchesse en remplacement de Mme Betty Paul, démissionnaire à compter du 07/08/2015. Mention au RCS de Nevers.

AL583315209

POURSUITE D'ACTIVITÉ

AMBULANCES DU MORVAN

SARL au capital social de 7774,90 Euros
Siège social : 5 bis Route de Lormes
58120 Chateau-Chinon
333 925 337 RCS Nevers

Suivant décision en date du 30 juin 2015, l'associé unique, conformément à l'article L. 223-42 du Code de Commerce, a décidé la poursuite d'exploitation de la société.

Pour avis.

AL583315193

DISSOLUTION LIQUIDATION

Etude de
Maître Christophe ROBERT,
Notaire à Nevers (Nièvre)
10 rue Vauban.

AVIS DE DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par Me ROBERT, Notaire à Nevers (Nièvre), le 24 juin 2015 , enregistré à Nevers, le 21 juillet 2015 bordereau 2015/732 case n° 1 extrait 1734, a été déposé le procès-verbal de l'assemble générale extraordinaire décidant de la dissolution anticipée à compter du 19 février 2015 de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE GOSS-IMMO, dont le siège social est à NEVERS (58000), 6 Impasse René Cassin, immatriculée à Nevers sous le n°448.323.550 et la nomination de Monsieur Gérard Gosset, en qualité de liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

Attention, le paragraphe suivant ne s'applique que si la société est réduite à un seul membre au moment de la dissolution

En application du , article 8 2ème alinéa, la société étant réduite à un seul membre, les créanciers disposent d'un délai de trente jours à compter de la présente publication pour former opposition à la dissolution, et ce devant le greffe du Tribunal de commerce de .

Pour avis, Le notaire

AL583315198

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît MARTY
3 rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles

SCI DES BOURDONS

Capital social : 1 524,49 Euros
Siège social : 27 Avenue Colbert
58000 Nevers
315 736 090 R.C.S. Nevers

L'Assemblée Générale réunie de 20 mai 2015 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30 avril 2015, déchargé Monsieur André VINCENT de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30 avril 2015. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. La société sera radiée au RCS de Nevers.

Pour avis.

AL583315203

VIRGINIE

SARL au capital social de 1 000 Euros
Siège social :
Allée des Vergnes Villechaud
58200 Cosne Cours sur Loire
507 526 887 RCS Nevers

Le 03 août 2015, l'associée unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation arrêtés au 30 juin 2015, déchargé Madame Virginie FAURE de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30 juin 2015. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

La société sera radiée au RCS de Nevers.

Pour avis.

AL583315206

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

GIE AIDOPTIC

Groupement d'Intérêt Economique
au capital de 10.000 euros
Siège social : Route de Nevers
58600 Fourchambault
531 998 508 RCS Nevers

L'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2015 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable du groupement. M. Emmanuel BARBIRA, dt 34, rue du Pr Calmette – 58000 Nevers, a été désigné liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé 33, rue de Marzy – 58000 Nevers, où la correspondance devra être envoyée et les actes relatifs à la liquidation notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, le liquidateur,

E. BARBIRA.

AL583315208

AVIS DE CONSTITUTION

T.B.M

Par acte SSP du 25/07/2015, il a été constitué une SARL

Dénommée : T.B.M

Siège social : 63 Petite Rue des Sablons, 58000 Nevers

Capital : 8.000€

Objet : Maçonnerie générale et en sous traitance en tant que donneur d'ordre.

Gérance : M. KHATOYAN Ramaz, 9 Mail Jacquinot, 58000 Nevers

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers.

AL583315194

PROMENONS-NOUS...

Avis de constitution de la société commerciale (conformément à l'article 285 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

Dénomination : Promenons-nous...

Forme juridique : SASU

Capital social : 16 000 euros

Siège social : 12 rue de la république - 58300 Decize

Objet : vente de jeux et jouets en bois, articles de naissances, livres, meubles carton et vêtements

Président : Mme GARNIER Carine - 14 Rue Moucault - 58300 Devay

Durée : 99 ans

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Nevers.

AL583315196

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL Unipersonnelle en cours d'immatriculation au R.C.S. de Nevers, dénommée JOSSELIN AUTO, au capital de 5.000 €, ayant pour objet l'entretien, la réparation de tous véhicules, la vente de pièces détachées et accessoires pour tous véhicules terrestres. Le siège social est situé 41 route de Busserolles – 58180 Marzy. Le gérant est M. Josselin PANIER dt 22 Lotissement du Buisson Merle – 58160 Chevenon.

Pour avis,

AL583315200

JEANDOFLOR

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Challuy (58) du 24/07/2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : JEANDOFLOR

Siège social : 11 rue Gilbert Gautheron, 58000 Challuy

Objet social : l'acquisition, la vente, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Jean-Louis PIEUCHOT et Madame Dominique DENIS épouse PIEUCHOT demeurant ensemble 4 bis rue de la Carrière 08270 Saulces Monclin

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, agrément des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.

La Gérance.

AL583315201

YONNE

DÉMISSION

DÉMISSION

Le 24.7.15, l'associé unique de la SAS ACTION IMMOBILIER au capital de 9.405 €, siège social à Auxerre (89) 25, quai de la République, 385 314 828 RCS Auxerre, a constaté la démission de son Président et a nommé pour le remplacer, pour une durée illimitée, un nouveau Président.

Ancienne mention publiée : Président : M. J. DUBOIS 2, ch de l'Abreuvoir St Georges/Baulche (89) ;

Nouvelles mentions : Président : M. V. GOURAULT Domaine de Breuil Ambert St Fargeau (89)

AL893315116

LE NID DU GEAI

SARL au capital de 8000 euros,
rue St Martin sur Oreuse
Ham de la Borde
11 Grande
89260 Thorigny sur Oreuse
434 062 998 RCS Sens.

L'AGE du 06/08/2015 a accepté la démission de M. Terence Coleman de ses fonctions de co-gérant à compter du 15/08/2015.

Mention au RCS de Sens.

AL893315209

TRANSFERT DE SIÈGE

IMH TRANSPORTS SARL

au capital de 10.000 €
34 Avenue de la marne,
89100 Sens
404679755 RCS Sens

Transfert de siege social

Aux termes de l'AGE en date du01/07/2015, le gérant a décidé de transférer le siège social à 24 Rue Louis Blanc, 75010 Paris, à compter du 01/07/2015.Radiation au RCS de Sens et immatriculation au RCS de Paris.

AL893315206

MERRANDERIE DES VOSGES DU NORD

Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 3 Rue de la Scierie
67250 Surbourg
501788467 RCS Strasbourg

Aux termes d'une délibération en date du 28/07/2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MERRANDERIE DES VOSGES DU NORD a décidé de transférer le siège social du 3 Rue de la Scierie, 67250 Surbourg au Zone Artisanale Les Hâtes du Vernoy, 89130 Toucy à compter du 17 août 2015, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le numéro 501788467 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS d'Auxerre.

Gérance : Monsieur Jean-Luc SYLVAIN, demeurant 58 ter Rue de la Marne 33500 Libourne Pour avis. La Gérance.

AL893315213

CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

M. Bénard (Nicolas, Pierre, Michel) né le 23 juillet 1992 à Sens (Yonne), demeurant 6 rue des Basses Plantes à Saint Clément (Yonne) dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de : **Dobroes** afin de s'appeler à l'avenir : **Dobroes Bénard.**

AL893315202

MODIFICATION DE STATUTS

LOCAMAIL RECEPTION

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
18 Grande Rue, 89100 Maillot
RCS Sens 803 749 555

L'assemblée générale extraordinaire du 22 juillet 2015 a décidé d'ajouter l'activité de location meublée saisonnière à l'objet social de la société.

Pour avis, la gérance.

AL893315110

FERME AQUACOLE DE CRISENON

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Société civile au capital de 32 000,00 euros
Siège social : Crisenon - 89460 Prégilbert
810 890 525 RCS Auxerre

Par une décision en date du 20 juillet 2015, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la société de 32 000 euros, portant celui-ci à la somme de 64 000 euros et a nommé M. Guillaume Baudry, demeurant à Prégilbert (Yonne), Crisenon, aux fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance.

AL893315189

VITIS VINIUM

EARL au capital de 7 500,00 €
Siège social : 16, Route Nationale
89270 – Arcy-sur-Cure
533 777 645 RCS Auxerre

Aux termes d'un acte sous seings privés contresigné par avocat en date du 15 juillet 2015, les associés ont décidé à l'unanimité

de transférer le siège social de la société et de désigner un nouveau gérant suite à la démission de Madame Dominique Robert des fonctions de gérante.

En conséquence de ce qui précède, les mentions suivantes sont modifiées :

Anciennes mentions

Siège social : 16, Route Nationale à (89270)Arcy-sur-Cure

Gérante : Madame Dominique Denise Jeanne Colin, épouse Robert, demeurant : 15, Route de Chavot à (51530) Monthelon

Nouvelles mentions

Siège social : Le Bouchet, Route Nationale 6, à (89460) Bazarnes

Gérant : Monsieur Abdeloihad Jabafi, demeurant : Ferme de Pérignan à (89460) Cravant.

Pour insertion.

AL893315218

EARL GRIFFE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Société civile au capital de 170 100 euros
Siège social : 15 rue de Beugnon
89530 Chitry
385 206 396 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 1er août 2015 a décidé de proroger la durée de la société de 90 ans, reportant ainsi son terme au 5 mai 2112.

Pour avis, la gérance.

AL893315198

TEKHNE SERVICES

SARL au capital de 707940 €
Siège social : ZI rue Gutenberg,
89500 Villeneuve-sur-Yonne
484 554 449 RCS de Sens

L'AGE du 30/06/2015, a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 30/06/2015 et a nommé en qualité de Président M. GALLAND Philippe, demeurant Les Gaillards, 89500 Égriselles-le-Bocage.

Il a également été nommé en qualité en qualité de Directeur Général : M. GALLAND Laurent, demeurant Le Grand Launay, 89330 Piffonds.

Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la Gérance.

Sont nommés en qualité de Commissaires aux comptes :

- Titulaire : Michel CREUZOT, SA au capital de 336 000 euros, ayant son siège social 19 rue de la Bosserie, 45504 Gien, 837 050 772 RCS d'Orléans

- Suppléant : M. PRADES Olivier, demeurant 366 rue Rodolphe Richard, 45160 Olivet

Accès aux assemblées et vote : Tout associé peut participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Toutes les cessions sont soumises à agrément.

Modification du RCS de Sens.

AL893315211

GFA DU VIGNOBLE DE QUENNE

GFA au capital de 1 000,00 €
Siège social : 16, Route Nationale
89270 Arcy-sur-Cure
539 237 388 RCS Auxerre

Aux termes d'un acte sous seings privés contresigné par avocat en date du 15 juillet 2015, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société et de désigner un nouveau gérant suite à la démission de Madame Dominique Robert des fonctions de gérante.

En conséquence de ce qui précède, les mentions suivantes sont modifiées :

Anciennes mentions

Siège social : 16, Route Nationale à (89270) Arcy-sur-Cure

Gérante : Monsieur Philippe Jacques Michel Robert, demeurant : 15, Route de Chavot à (51530) Monthelon

Nouvelles mentions

Siège social : Le Bouchet, Route Nationale 6, à (89460) Bazarnes

Gérant : Monsieur Abdeloihad Jabafi, demeurant : Ferme de Pérignan à (89460) Cravant.

Pour insertion.

AL893315219

VENTE

Maître Christine DELILLE
Notaire Membre de la SCP
«Christine DELILLE et
Julien MILLARD,
Notaires associés»,
titulaire d'un Office notarial
à Saint-Florentin (89600),
26, Rue Dilo.

PURGE DROIT DE PREFERENCE DES PROPRIETAIRES DE TERRAINS BOISES

En application des articles L. 331-19 et suivants du Code Forestier, avis est donné de la vente des parcelles en nature de taillis ci-dessous désignées sur la commune de Ligny le Chatel (89144), savoir :

- Section A n° 69 «LA HAIE DE SISELLE» pour 15a10ca
- Section A n° 94 «LA HAIE DE SISELLE» pour 65a62ca
- Section A n° 377 «LA HAIE DE SISELLE» pour 55a10ca
- Section A n° 381 «LA HAIE DE SISELLE» pour 3a06ca
- Section A n° 435 «LA HAIE DE SISELLE» pour 9a85ca
- Section A n° 387 «LA HAIE DE SISELLE» pour 5a13ca
- Section A n° 443 «LA HAIE DE SISELLE» pour 2a98ca

Mise à prix de l'ensemble des parcelles : DEUX MILLE EUROS (2.000,00 €).

Provision sur frais d'acquisition en sus à la charge de l'acquéreur, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique (provision sur frais d'environ : 1.500,00 €).

Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Le transfert de propriété et la jouissance auront lieu au jour de la signature de l'acte authentique, par la possession réelle, lesdits biens étant libres de toute location.

Les propriétaires d'une parcelle boisée contigüe aux biens ci-dessus désignés disposent d'un délai de deux mois à compter de la présente publication pour faire connaître à Maître Christine DELILLE , Notaire à Saint Florentin (Yonne), 26, Rue Dilo, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence, aux prix et conditions contenues aux présentes.

Le droit de préférence n'est plus opposable au vendeur en l'absence de réalisation de la vente dans un délai de deux mois à compter de la déclaration d'exercice de ce droit par son bénéficiaire. Ce droit de préférence s'exerce sous réserve d'éventuels autres droits de préemption.

Rappel de l'article L.331-19 alinéa 3 : «Lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contigües exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien.

Pour insertion

Le Notaire.

AL893315210

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI FRENDA

Société civile au capital de 300 000 euros
Siège social : 27 rue des Entrepreneurs
89300 Joigny
495 302 465 RCS Sens

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 21 juillet 2015, l'assemblée générale de la SCI FRENDA a décidé :

De constater le décès de Monsieur Serge POUILLEUX

De nommer en tant que gérante Mme Marianne POUILLEUX pour une durée illimitée

Mention sera faite au RCS de Sens.

AL893315090

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 03/08/2015 enregistré le 04/08/2015 au Service des Impôts des Entreprises de Auxerre, bordereau numéro 2015/653, case numéro 8, Monsieur Franck Charbuy, 5 rue des Ecoles, 89130 Leugny a donné en location gérance à Madame Coralie Neveu, 51 domaine de Montalan, 45320 St Hilaire les Andresis

un fonds de commerce de restaurant bar grande licence situé 5 rue des Ecoles, 89130 Leugny, à compter du 01/10/2015 jusqu'au 30/09/2018. Le contrat est renouvelable par tacite reconduction d'une période de 36 mois

Pour unique insertion

AL893315204

SELARL MAXIME BOULET
Société d'avocats
22-24 Avenue du Peuple Belge
Lille

SCI STRALI

Société civile immobilière
au capital de 3.000 euros
Siège social : 44 Grande Rue
89100 Sens
478 567 662 RCS Sens

Nomination de gérant

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 27 février 2015 que Monsieur Laurent FILLIEUX demeurant à Wasquehal (59.290) 2 rue de Mouvaux, a été nommé cogérant de la société pour une durée non limitée, à compter du 27 février 2015.

Pour avis. La gérance.

AL893315203

SVB LOCATION

SARL au capital de 92 259 euros
Siège social : 9 Chemin des Cotes
89530 Chitry le Fort
338 785 868 RCS Auxerre

Par décision du 01/07/2015, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de gérante non associé pour une durée illimitée, Madame Nelly Martinet, demeurant 2 chemin Vaudu, 89530 Chitry, en remplacement de Monsieur Jean Martinet, gérant démissionnaire.

AL893315214

VELOS 89

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 6 rue de l'Eglise
89640 Cravant
RCS Auxerre : 501 339 329

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 1er mai 2015, il a été décidé ce qui suit:

Modification de la gérance :

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Keith SMITH et de Madame Judith LEWIS de leurs fonctions de cogérants à compter du 1er mai 2015, laissant Monsieur Christopher SMITH seul gérant de la SARL.

Il n'a pas de modification statutaire à prévoir.

Dépôt légal : R.C.S. Auxerre.

Pour avis, le gérant

AL893315217

DISSOLUTION LIQUIDATION

ASCA IMMOBILIER

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social St Julien du Sait
89330 22, avenue Pasteur
488177346 RCS Joigny

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2014 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame DUCREUX de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée,

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Joigny, en. annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Le Liquidateur

AL893315200

SARL SPARK ROBOTICS

Société en liquidation
SARL au capital de 900 euros,
Siège social : 17 Rue Jules Ferry
89100 Saint Clément
RCS : 804 783 595 RCS Sens

Clôture de liquidation

Le 05/08/2015, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat le liquidateur, et constaté la clôture de liquidation au 31/07/2015.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens, en annexe au RCS.

Pour avis

Le liquidateur

AL893315201

SARL «HOLLAND SERRES»

Société à responsabilité limitée
en période de liquidation
Capital social : 7 774,90 €
Siège social : 89190 Courgenay
RCS Sens 322 750 860

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 30/06/2015, les associés, après avoir entendu le rapport de la liquidatrice, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus à la liquidatrice, l'ont déchargée de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/06/2015.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens.

Pour avis, la liquidatrice.

AL893315208

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/08/2015, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : NCC

Objet social : Commerce de produits alimentaires non réglementés

Siège social : 6 Rue du Puits de la Chaîne, 89100 Sens.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Président : M. Nadeem Iftikhar, demeurant 6 Rue du Puits de la Chaîne, 89100 Sens

Admission aux assemblées et droits de votes : Les associés ont le droit de participer aux décisions collectives par eux-même ou par leur mandataire.

Clause d'agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des actionnaires.

Immatriculation au RCS de Sens

AL893315205

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Gron (89) du 10/08/2015, il a été constitué une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: EURL INSTITUT LUDIVINE

Siège: 2 Bis rue du Puits du Vau, 89100 Gron

Objet: esthétique, hammam, pédifish, vente de cosmétique, bijoux et accessoires.

Durée: 99 ans

Capital: 1500 €

Gérance: Mme Ludivine Sourdin, demeurant 4 rue de la Croix Broisine, 89500 Rousson.

Immatriculation de la société au R.C.S. de Sens.

La gérance

AL893315220

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 7 août 2015, à Champigny, il a été constitué une société :

Dénomination : SCI CATER.

Forme : société civile immobilière.

Siège social : 11, rue des Préaux, 89140 Courlon sur Yonne.

Objet : acquisition, propriété, administration, exploitation par bail, location, de biens immobiliers qui seront apportés ou acquis par elle au cours de la vie sociale, ou que la construction et à titre accessoire, la vente de ces mêmes biens.

Durée de la société : 99 années

Capital social fixe : 1 000,00 euros.

Cession de parts et agrément : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné, y compris celles consenties au conjoint, à un ascendant ou un descendant. Toutefois, seront dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés.

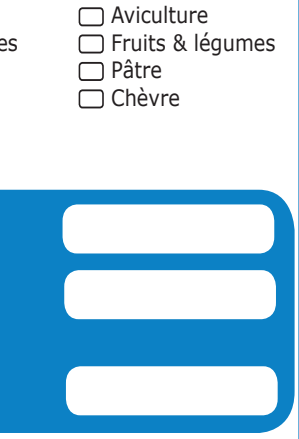
Gérance : M. Eric Pascal FENCZYC ZYN, demeurant à Champigny 89340, 2 ter, avenue du Château, et Mme Anne-Catherine Marie VOGT, demeurant à Champigny 89340, 2 ter, avenue du Château, co-gérants.

La société sera immatriculée au RCS de Sens.

Pour avis.

AL893315221

Vous êtes abonné au journal Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives



BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE - Les jardins d'Octobre
4 rue Davout BP 77409 - 21074 Dijon cedex
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

NOUVEAU

Terres de Bourgogne

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

☐ Bovins viande ☐ Aviculture
☐ Grandes cultures ☐ Fruits & légumes
☐ Lait élevage ☐ Pâtre
☐ Porcs ☐ Chèvre
☐ Vigne

☐ Je m'abonne pour 1 an 100 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 195 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 40 €
☐ pour 2 ans 80 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bougogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°___/___/___/___
date d'expiration: __/__

SIGNATURE

la p'tite graine

la page interdite aux grands

C'est quoi un ruminant ?

On dit d'un homme qu'il rumine lorsqu'il tourne et retourne une idée dans son esprit. Chez un mammifère, la rumination désigne le processus de digestion qui peut durer jusqu'à trois jours !



Le bison est un ruminant, comme la vache. Photo Bérengère de Butler

Le ruminant est un mammifère herbivore : il se nourrit d'herbe et de feuilles pour fabriquer de l'énergie. Avec ses dents puissantes, l'animal arrache l'herbe, la mâche vigoureusement avant de l'avaler. À la différence de l'homme, son estomac est composé de quatre poches : la panse (ou rumen), le bonnet, le feuillet et la caillette. Les végétaux empruntent l'œsophage pour atteindre le premier estomac : le rumen. Les bactéries entrent alors en action pour fermenter ces végétaux.

La particularité du ruminant, c'est qu'il régurgite sa nourriture pour la remastiquer. Pendant près de 48 h, l'aliment est ainsi régurgité à plusieurs reprises et retourne dans la bouche de la vache qui recommence une nouvelle mastication en produisant énormément de salive – environ 1 litre toutes les 4 minutes !

Les aliments transformés passent ensuite dans le deuxième estomac, le bonnet, qui sert de tamis : les particules trop grosses sont stoppées, régurgitées et mastiquées. Les plus petites continuent le parcours jusqu'au feuillet où se produit une nouvelle fermentation. Dernière étape, la caillette qui ressemble à l'estomac des non-ruminants. La vraie digestion commence et le parcours continue vers l'intestin.

La vache et le mouton sont les ruminants les plus connus, mais il y en a bien d'autres, comme le cerf, le bison, la girafe et le chameau. Ces animaux se nourrissant d'herbe, ils ne sont pas des prédateurs, mais souvent des proies pour les animaux carnivores. Les sabots, les cornes, les dents et la rapidité sont leurs seuls moyens de défense.

Anny Haeffelé

La vache peut mastiquer environ 70 fois par minute pendant 12 h.

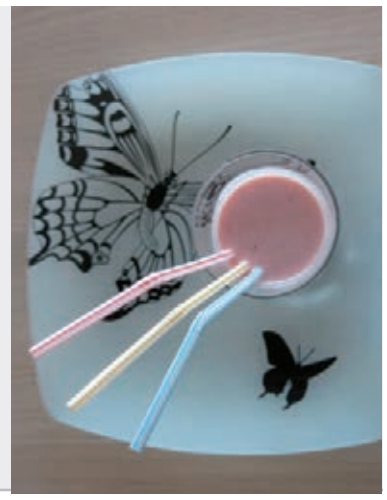
Jeu d'ombre • Retrouve l'ombre associée à Epicetou



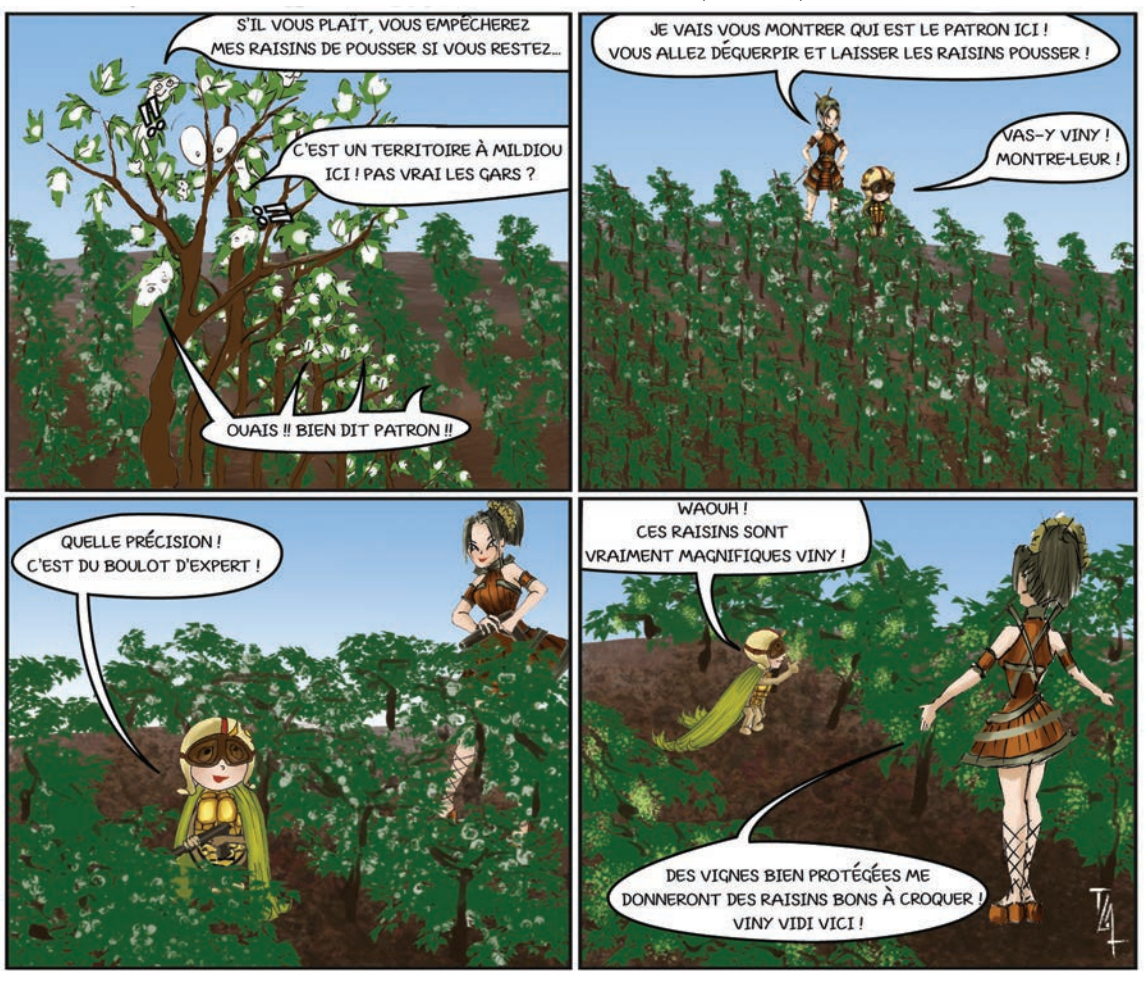
Le truc de la semaine

Lassi à la fraise

Lave, puis équeute six fraises, coupe-les en deux. Verse-les dans le bol du mixer avec un yaourt nature. Mixe la préparation jusqu'à obtenir un liquide épais. Ajoute 20 cl de lait ou d'eau. Mixe le tout. Bonne dégustation !



Les Campagnons ! • Pas de pitié pour le mildiou !



Ce qu'il faut savoir • fiche à collectionner

La tomate

La tomate est un légume-fruit originaire d'Amérique centrale et d'Amérique du sud.



★ Elle est cultivée en Europe depuis le 18e siècle d'abord comme plante d'ornement. Puis les italiens l'ont imposée dans l'alimentation.

★ Elle est difficile à cultiver car elle est sensible aux maladies. Il lui faut beaucoup de chaleur, un sol assez léger et riche.

★ Elle est rouge en général mais il en existe des vertes, jaunes, noires... Sa taille varie de la taille d'une cerise à celle d'un melon.

★ Elle se consomme crue, en salade, en sauce, cuite ou farcie avec de la viande. C'est aujourd'hui le légume préféré des français et le plus consommé au monde.

Elle est très riche en vitamines A et C.

La p'tite blague

Quel est le point commun entre un robot et des pâtes bolognaises ?

Ils sont tous les deux aux tomates (automate). :-)



Musée de Laduz

Passeur de mémoire

Créé il y a près de 30 ans, par les époux Humbert, le musée de Laduz, dans l'Yonne, abrite une collection sans pareil, dédiée au patrimoine rural, à travers les métiers et les objets de la vie quotidienne du siècle passé


1


2

1 Panoplie d'outils du bourrelier de la Maison Blanchard (Paris, fin 19e siècle)

2 *«Dessine moi un nounours…»*

3 Une des œuvres d'Alfred Chanvin, *«fabricant d'animaux en bois pour manèges»*, à Seignelay

4 Quand l'agriculture s'apprenait à l'école primaire…


3



4



«Les gens créaient des choses au quotidien, sans savoir qu'ils faisaient de l'art…»

Je me suis baissé pour ramasser des choses qui étaient par terre et sur lesquelles on allait marcher avec indifférence…» Ces mots de Raymond Humbert pourraient suffire à résumer l'œuvre de toute une vie. Après des études aux Beaux-Arts, à Paris, avec son épouse Jacqueline et un séjour de trois ans en Italie, pensionnaires de la Villa Médicis à Rome, sous la direction du peintre Balthus, c'est en 1962 qu'ils acquièrent une maison à Laduz, petit village de l'Aillantais, entre Auxerre et Joigny.
Collectionneurs depuis toujours, ils avaient déjà accumulé nombre d'objets d'art populaire, mais c'est en parcourant les villages de la région, qu'ils découvrent tout un passé d'artisans aux ateliers fermés et abandonnés et décident d'en préserver la mémoire. Le début d'une véritable chasse au trésor, à la recherche d'outils ou d'objets du quotidien, parfois récupérés dans des décharges ou chez le ferrailleur du coin. Jacqueline Humbert se souvient : *«dès qu'un atelier menaçait de disparaître, on assistait à la vente des maisons sur place, pour y trouver des objets. Au moment de la fête des pères, les enfants, encore petits, partaient sur les décharges, à la recherche de «cadeaux»* La maison familiale s'est révélée bien vite trop petite pour accueillir ces milliers d'objets, d'outils et documents, dont l'histoire s'était parfois perdue au fil du temps. C'est en 1977, que Raymond Humbert eut l'idée un peu folle de se lancer, avec l'aide de toute sa famille, dans la construction d'un musée pour y présenter ses trésors. Ouvert à Pâques 1986, il n'a depuis cessé de s'agrandir et, véritable espace de mémoire, abrite aujourd'hui une collection de plus de 100 000 objets tirés du patrimoine rural et de la vie quotidienne, collectés sur tout le territoire national. Après la disparition de Raymond Humbert, en septembre 1990, son épouse Jacqueline et leurs trois enfants ont perpétué l'œuvre accomplie. La route était tracée, ils l'ont suivie.

Soulever le voile du temps

Le musée des arts populaires de Laduz, compte aujourd'hui quatre bâtiments ouverts à la visite. Répartis par secteurs d'activité, ils racontent l'histoire de ces artisans et leur empreinte dans la vie rurale : forgerons, bourreliers, tailleurs de pierre, sabotiers, tuiliers… La liste est longue et il faut savoir prendre son temps au fil des salles pour s'imprégner de l'âme des outils et objets présentés. Autrefois, raconte Jacqueline Humbert, *«les gens vivaient en autarcie et se réunissaient, créant des choses pour leur quotidien, sans savoir qu'il faisaient de l'art. C'était le grand père fabricant sa canne, le berger gravant les colliers de ses moutons, tout le monde faisait quelque chose…»* Avec parfois, au détour d'une vitrine, comme surgi de nulle part, le souvenir de sa propre vie : *«une dame déjà grand-mère, a retrouvé ainsi un jour, l'abécédaire de son aïeule. Parfois, c'est toute sa famille que l'on redécouvre, sur la photo jaunie d'un mariage»* Ne serait ce musée, qui se souviendrait aujourd'hui encore, d'Alfred Chanvin, *«fabricant d'animaux en bois pour manèges»*, à Seignelay, ou de ces sabotiers qui s'insurgeaient contre l'arrivée de la modernité : *«tous debout ! Luttons contre le sabot de caoutchouc ! Vive le bon sabot de bois de France»* Arnaud Montebourg a eu des précurseurs ! Jouets à un sou, jouets de l'imaginaire, jouets transformés…
Une salle au 1er étage est dédiée à ces trésors oubliés, tirés des malles du passé. Dans un autre bâtiment, est contée la *«mémoire des campagnes»*, à travers les grands évènements de la vie d'alors : robe de baptême, coiffe de deuil, sabots de mariage, cocardes de conscrits… Autant d'objets et documents pour se remémorer des moments oubliés. A chacun d'y trouver sa *«madeleine»*, Laduz vous y invite, en soulevant le voile du temps.

DOMINIQUE BERNERD

Horaires et tarifs

Musée des Arts Populaires - 22 rue du Monceau 89110 Laduz
Tél 03 86 73 70 08 - Site Internet : laduz.com
En juin (du 1er au 30) : ouvert les samedis et dimanches de 14 h 30 à 17 h 30
En juillet et août, ouvert tous les jours de 14 h 30 à 18 h
En septembre ((du 1er au 30) : ouvert les samedis et dimanches de 14 h 30 à 17 h 30
Week-end de Pâques et Pentecôte
Visite possible sur demande, hors jours d'ouverture
De mars à octobre inclus, le musée est ouvert sur réservation, aux groupes d'enfant et adultes, tous les jours, y compris le mardi.
Visite guidée pour les groupes
Tarifs (individuels et familles) :
Plein tarif : 7 € (hors jours d'ouverture et sur rendez-vous : 10 €)
Tarif réduit : 5 € (étudiant, demandeur d'emploi, enfant + de 11 ans)
Tarif enfant : 3 € (de 4 à 11 ans)



Jacqueline Humbert, fondatrice, avec Raymond, son mari aujourd'hui disparu, du musée des arts populaires de Laduz



Qui se souvient encore qu'il y eut un jour, à Villebougis, dans le Sénonais, un fabricant de briques ?